BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 12 mars.

Le marché au coton a été calme. Il a plu presque toute la journée et l'assortiment offert était de qualités inférieures. Les ventes comprennent 2000 balles à des prix pleins.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur ... 6 @ 7¾
Ordinaire ... [illegible]
Bas ordinaire ... [illegible]
Low Middling ... [illegible]
Middling ... 11¼@11¾
Good Middling ... [illegible]
Middling Fair ... [illegible]
Fair ... —

TABAC—25 boucauts à 7 cts et 10½, 75 et 100 en deux lots, à des conditions particulières.

MELASSE—1000 à 1200 barils à 29@30 cts la fermentée, etc, et 31@32 cts la pleine et choix, 100 demi barils à 34@35 cts le gallon.

SUCRE—1000 boucauts aux prix antérieurs. Fair à fully fair, 5¾@6⅛ cts la livre.

FARINE—Marché calme. 200 barils de superfine à $5 25, 400 d'extra à $5 12½@6 75, 125 d'extra de choix [Planters'] en trois lots à $6 le baril.

MAIS—700 sacs de blanc en deux lots à 86 cts le boisseau.

AVOINE ET SON—Rien d'important.

PORC—700 barils de mess épais [une partie avariée] à $18 et 140 M. O. à $17 75 le baril. Hier, 1000 barils de mess à $18 25 le baril.

BACON ET GRAISSE—Rien.

CAFE—300 sacs à 11¼, 400 à 11¾ et 50 à 11¾ cts la livre.

WHISKY—Rien.

CHANGE—Demande modérée. Nous cotons: Sterling 108¼ @ 108 ¾ et 108½—France, 5 fr 17¼ 5 fr 23¾; — Traites sur New-York à 60 jours, 1¾ @ 1 pour cent d'escompte;—Traites à vue sur New-York ¾ @ ⅜ pour cent d'escompte.

FRET—Une barque étrangère pour Marseille à $12 le tabac et $40 les douves; un navire pour l'Europe à des conditions particulières. Coton pour Liverpool (complément de fret) 9/16 d.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés samedi.

Navire Galena, Leavitt, New York
Rufus Choate, Bish, Liverpool
Ironside, Curtis, Liverpool
Maveric, Ellis, Boston
Barque Normandie, Carr, Bordeaux
Goelette Wild Pigeon, O'Leary, St Marks
Transit, Douglass, Charleston
Martha, Harrison, Pensacole

Arrivés samedi.

Steamship Tennessee, Forbes, Vera Cruz
Steamship Charles Morgan, Lawless, Galveston
Navire Area, Dearing, Liverpool
Goelette Chipola, Church, Minatitlan

Arrivés hier.

Navire Clifton, Williams, New York
Barque Eliza Morrison, Platt, Havane
Goelette Emily, Chesholm, Ile Ruatan
Pour les steamboats voir la partie anglaise

Montant le Fleuve.

Navire Pepperell, Dixey, Bordeaux
John Patten, Jarvis, Boston
G W Bourne, Edwards, Boston
Pelican, Hall, Liverpool
J P Whitney, Gray, Boston
America, Howe, New York
Mary Ogden, Loveland, New York
Berkshire, Williams, Boston
Franklin Haven, Sears, Boston
C A Farwell, Crocker, Anvers
Excelsior, Swift, New York
Joseph B Keller, ———, New York
Sussex, Child, New York
Elizabeth Kimball, Wilson, Boston
Nathan Hanau, Pierce, Boston
Pleiades, Hall, Boston

Passagers.

Par le steamship Tennessee, venant de Vera Cruz —12 passagers à la chambre et 10 à l'entrepont.

MANUFACTURE D'HUILE DU SUD.

Bureau, No 72, rue du Camp, Nlle-Orléans.

Cette Compagnie est maintenant prête à fournir aux consommateurs son

Excellente huile pour les machines,

à 25 pour cent au-dessous du prix de l'agent qui se vend le meilleur marché.

Cette huile est pure, ne contient ni gomme ni acide et a

38 DEGRÉS AU-DESSOUS DU POINT DE CONGELATION

Conserve une parfaite limpidité.

Manière de se servir de cette huile.

Cette huile étant d'une nature pénétrante, a une tendance à ramasser la poussière etc. qui pourraient se trouver dans les différentes parties imparfaites de la machine. Voilà pourquoi, quand on emploie une autre huile, il faut bien nettoyer la machine et le nettoyage peut encore devenir nécessaire après l'application de notre huile.

Lorsque la machine est propre, la supériorité de l'Huile de la Compagnie du Sud est manifeste. Quelle que soit l'huile dont vous vous serviez, il est important que les machines soient propres.

Il faut bien comprendre que l'huile fabriquée par cette Compagnie est la seule qui, faite de la résine, convienne pour les machines. Toutes les autres étaient mélangées avec d'autres agents et alors n'étaient pas aussi bonnes que l'huile de graisse. Le perfectionnement de l'huile de la Compagnie du Sud et le perfectionnement dans la manière de faire disparaître entièrement l'acide et la gomme que contenaient toutes les huiles faites de résine, permettent à la Compagnie de présenter un article qui ne s'appuie que sur son mérite. Elle l'offre maintenant au public avec la connaissance qu'il est ce qu'on le dit. Quand on l'achètera des agents, la Compagnie la garantira.

Outre cette assurance de la part de la Compagnie, cette huile a été essayée depuis trois mois, par quelques-uns des meilleurs ingénieurs du Sud, la plupart desquels sont parfaitement connus dans cette ville et dans l'Etat, et qui attestent la supériorité de l'article sur presque toutes les autres huiles.

Une partie de ces témoignages est soumise au public et nous prions les personnes intéressées à les lire attentivement. Sous le rapport de l'économie, nous faisons un appel aux consommateurs. De plus cette huile étant un produit du Sud et fabriquée au Sud, mérite le patronage de ceux qui désirent encourager les entreprises du Sud.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1859.

Je me sers, depuis deux mois, pour les caisses des wagons du chemin de fer, de l'huile que m'a fournie la Compagnie du Sud. Je l'ai employée avec l'huile de graisse de la meilleure qualité. On en est très satisfait jusqu'à présent; elle tient les boîtes fraîches et ne donne pas de gomme.

J'ai mis, le 12 décembre, sur deux wagons, deux nouveaux coussinets de cuivre—sur l'un j'ai employé l'huile de résine et sur l'autre l'huile de graisse. J'ai examiné ces coussinets aujourd'hui; [illegible] ces rapports elle valait tout autant.

Quand je ferai de nouveaux essais, je me ferai un plaisir de vous en communiquer le résultat.

(Signé) S. T. VAN LOON, Chef mécanicien.

Dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 11 novembre 1858.

A la Compagnie de l'Huile du Sud—Messieurs, je suis heureux de pouvoir déclarer que l'huile que vous m'avez envoyée est employée avec avantage sur nos wagons, autant que j'ai pu en juger depuis le peu de temps que je l'ai reçue.

Après un parcours de 240 milles, à raison de 25 milles à l'heure, l'un dans l'autre, les boîtes sont restées parfaitement froides sans l'usage d'une plus grande quantité d'huile.

Je fais ce rapport des essais relativement au coût comparé à celui des autres huiles.

Tout à vous,
A. B. SEGER,
Vice Président et Surintendant.

Dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A la Compagnie de l'Huile du Sud—Messieurs, les expériences que nous avons faites dans le courant du mois dernier démontrent que votre huile est tout aussi bonne que l'huile de graisse et que nous avons économisé 25 pour cent.

Je suis, etc,
A. B. SEGER,
Vice-Président et Surintendant.

Compagnie d'Huile du Sud—Messieurs, j'ai parcouru dernièrement, pendant deux mois, les différentes paroisses sucrières où j'ai rencontré plusieurs planteurs qui employaient, pour les machines de leurs sucreries, votre huile de résine dont ils ont fait le plus grand éloge.

Mes observations m'ont également convaincu que les changements de température ne l'affectent pas et qu'elle ne produit pas la gomme et la saleté qui suivent toujours l'usage des autres huiles.

Il est plus difficile, à cause de l'irrégularité et du froid, de tenir les flèches de sucreries froides et huilées. C'est alors qu'on voit la supériorité de votre huile.

Mes expériences de cette année ne font que confirmer l'opinion que j'ai émise dans la lettre qui dit que votre huile conviendrait mieux que toutes les autres.

Votre obéissant serviteur,
(Signé) S H GILMAN,

Chemin de fer du Pacifique—Bureau des machines.

St Louis, 26 février 1859.

A l'agent de la manufacture d'huile du Sud:

Monsieur—En réponse à vos questions, je vous dirai que j'ai fait, sur nos machines stationnaires et les wagons des passagers, l'essai de votre huile de résine, et je n'hésite pas à déclarer ici que pour graisser elle est excellente et égale de tout point à l'huile de lard; elle est en outre de beaucoup préférable à cette dernière huile pour l'hiver, parce qu'elle ne GELE PAS.

Je me propose de renouveler mes essais et d'employer votre huile pour graisser les rouages d'une de nos locomotives; je vous ferai connaître le résultat de mes expériences. Je me suis beaucoup servi de l'huile de résine dans une composition que je prépare pour graisser les essieux des wagons, et je la trouve de beaucoup supérieure aux autres huiles que j'employais dans ce but jusqu'à présent.

Agréez, &c.
Signé Chs. WILLIAMS
Maître mécanicien de la compagnie du rail way du Pacifique

En outre de ce qui précède, la compagnie a des certificats des premiers des journaux suivants:

St Louis:—*Missouri Republican* et *St Louis Democrat.*

Nouvelle-Orléans:—*Picayune, Delta, True Delta, Commercial Bulletin* et *Crescent.*

Ainsi que l'adhésion de bon nombre de planteurs sucriers, propriétaires de scieries, mécaniciens etc.

Pour les détails, voir les circulaires.

Graisse brevetée pour roues.

C'est là un article utile et économique, adapté particulièrement à l'usage des roues de charrettes et des lourdes machines dans les sucreries.

Huile pour peinture.

Cette huile économique se substitue à l'huile de lin et convient à toute espèce de peinture et pour toutes les couleurs, excepté le blanc et les nuances très claires.

Huile pour ponts de navires.

Cette huile convient au graissage des ponts de navires et de bateaux à vapeur, à celui des dépôts de chemins de fer, des ponts, etc. etc. Elle est précieuse parce qu'elle a une vertu conservatrice, ce que l'on recherche toujours en pareil cas.

Huile de Gaz.

Cette huile se fabrique spécialement pour les places et autres qui emploient l'APPAREIL DE GAZ PORTATIF, et pour cet usage constitue un article supérieur.

La Compagnie recommande en toute confiance son GOUDRON POUR LA MARINE comme supérieur à tout ce qui a été vendu jusqu'à présent sur cette place. Il est préparé au moyen d'un mélange de substances étrangères; il possède en outre une élasticité plus grande que l'on ne trouve pas dans les autres goudrons.

Echelle de prix.

Huile pr machines, au baril ... 75 cts le gallon
Huile pr peinture, au baril ... 50 cts le gallon
Huile de gaz, au baril et tonn ... 50 cts le gallon
Huile pr ponts de navires, au bar. 50 cts le gallon
Graisse brevetée pr roues, au b. l. 7 cts la livre
Goudron pour la marine ... $3 50 cts le baril

Il a été pris des arrangements avec les quincailliers suivants (de la Nlle Orléans) qui recevront les commandes et les rempliront aux mêmes prix que les agents réguliers de la Compagnie:

MM. HOUGHTON, HOWELL & CO,
BLAKE, STAUFFER & CO,
[illegible] & BRO.
[illegible] & CO,
[illegible] & CO,
[illegible] & CO,
[illegible]

[illegible]

C. G. [illegible] & CO,
Agents pour la fabrique d'huile du Sud,
14mars [illegible] rue du Camp

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Lundi 14 mars 1859.

Deuxième représentation de Mlle Piccolomini — LA TRAVIATA.

On commencera à 7 heures.

Jeudi, bénéfice de M. [illegible]

Théâtre St Charles.

Lundi soir, 14 mars 1859.

Engagement de Mlle Coombs—ROMEO AND JULIET, tragédie de Shakespeare.—JENNY LIND, vaudeville.

Théâtre des Variétés.

Lundi soir, 14 mars 1859.

DELICATE GROUND, comédie.—Pas de trois, par Miles Gale et Jackson.—GRAND FATHER WHITEHEAD, drame.

Prix d'entrée—Loges et 2des, et parquets, 75 cents; loges (aux troisièmes, seulement pour les personnes de couleur) 50 cents; galeries, 25 cents; loges particulières, $5.

Le contrôle est ouvert, tous les jours, de 10 à 3 heures. Le spectacle commence à sept heures.

AMPHITHEATRE ET MUSEE DE SPALDING & ROGERS.

Coin St-Charles et Commercial Place.

Lundi soir, 14 mars.

Première représentation des JUVENILE COMEDIANS DE MARSH.

THE BRIGAND.—Danse chinoise par seize enfants. THE ROUGH DIAMOND.

Représentation TOUS LES SOIRS et le samedi à midi.

Musée de Vannuchi,

Rue St-Charles, No 107.

OUVERT tous les jours, de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

L'ENFANT BEAU, fils de la célèbre Femme barbue.

Mlle LAURA HARRIS, âgée de 15 ans, taille de 22 pouces.

Mlle LIZZIE HARRIS, pesant 650 livres.

LE GEN. TOM LITTLEFINGER, à 15 ans; sa taille est de 30 pouces.

Plus de DEUX CENTS FIGURES EN CIRE dont la plupart sont mues par la machine.

Une grande collection de Curiosités vivantes et artificielles.

Prix d'entrée, 50 cents. Pour les enfants, moitié prix.—Le spectacle commence à 7 heures et demie—La représentation du jour a lieu tous les samedis, à midi et demi.

Avis spécial — Les étrangers sont priés de demander le MUSÉE DE VANNUCHI. 8fév

Théâtre d'Orléans.

Rue d'Orléans.

Mlle PICCOLOMINI.

—Prix d'entrée—

Premières, loges grillées, parquet et secondes. TROIS PIASTRES. Les mêmes, sans sièges, le soir de la représentation, DEUX PIASTRES. Parterre et loges de parterre, $1 50. Troisièmes, 75 cts.

LUNDI SOIR, 14 mars, à 7 heures et demie.

Positivement deux représentations seulement après celle-ci.

Mlle PICCOLOMINI ne pouvant pas chanter à la Nouvelle-Orléans après le 19 mars.

Seconde représentation de

LA TRAVIATA.

Mlle PICCOLOMINI sera secondée par Mlle BERKEL, Sig. TAMARO, Sig. FLORENZA et d'autres artistes de l'Opéra Italien de New-York.

—PRIX D'ENTREE—

Premières, loges grillées, parquet et secondes. TROIS PIASTRES. Les mêmes, sans sièges, le soir de la représentation, DEUX PIASTRES. Parterre et loges de parterre, $1 50. Troisièmes, 75 cts

L'Opéra commencera à 7 heures et demie.

MUSARD.

SECOND

Grand Bal Masqué

AU

ODD FELLOWS' HALL

Les Directeurs des

Bals de Société des Jeunes Gens

Annoncent avec plaisir que, pour satisfaire au voeu général, ils se sont décidés à donner un autre bal qui aura lieu,

LA VEILLE DE LA ST-JOSEPH (MI-CAREME)

Vendredi, 18 mars 1859.

Pour cette occasion, ils ont conclu des arrangements avec

Musard

Le célèbre chef d'orchestre des Bals Masqués du Grand Opéra de Paris et des bals donnés à la cour de France. Il sera secondé par son grand orchestre de Paris et paraîtra, pour le second et la dernière fois à la Nouvelle-Orléans, comme chef d'orchestre d'un bal. M. Musard donnera également

UN GRAND CONCERT PROMENADE

Dont un programme sera publié. Le Concert commencera à 8 heures et demie et continuera jusqu'à 10 heures, heure à laquelle les danses commenceront. M. Musard présentera un programme tout-à-fait nouveau.

Les messieurs peuvent se procurer des billets en s'adressant au secrétaire au contrôle de la salle de bal, entrée par la rue du Camp, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Les demandes de billets d'invitation pour les dames doivent être adressées au secrétaire avec les noms et les résidences.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les directeurs.

Le nombre d'invitation pour dames étant limité, les demandes doivent être adressées sans retard.

Aucune invitation pour dames ne sera émise après la dernière réunion des directeurs, laquelle aura lieu le soir qui précédera le bal.

On ne pourra pas obtenir de billets le soir du bal.

Prix des billets de messieurs, $5.

11 mars—jusq 18

Salle des Odd-Fellows.

GRANDS BALS PARES ET MASQUES

Par l'Association des Fils de la Louisiane.

UNE série de trois bals sera donnée comme suit:
1er bal, mercredi, 16 février;
2me bal, mardi, 1er mars;
3me bal, samedi, 19 mars.

COMITE.

S. P. de Labarre, C. E. Fagot, J. Gros, E. E. [illegible], A. Delpeuch, M. C. Blanco, Auguste Larose, L. J. Courtault, N. A. Llambias, A. Sambola, E. Fabre, P. B. Boisfontaine, A. Chopard, J. P. Montamat, F. X. Barbot.

Ce comité se réunira tous les soirs à l'Odd Fellows' Hall de 7 heures à 9 heures.

On pourra se procurer des invitations pour les dames en s'adressant à l'Odd Fellows' Hall. Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par le comité.

Billets pour messieurs $3. On se le procure en s'adressant aux membres composant le comité.

fév—8m14&21,22,25,26—mars2,3,7,9,11,15,18,19

COSTUMES DE BAL.

MME GROUX, 112, Conti, entre Dauphine et Bourbon, informe ses clients et le public qu'ayant augmenté son assortiment, elle peut fournir les costumes les plus élégants, dominos, masques, &c. Elle a tout choisi elle-même à Paris. Elle a des costumes dans tous les genres et tous les styles, et ses prix sont modérés. Les costumes pour dames, velours et satin brodés, sont fort riches.

Mme Groux a un cabinet de toilette pour les dames. Elle travaille aussi sur commande.

MME GROUX,
1jan—3m 112, rue Conti

TEXAS.

Jour de départ, LUNDI, 14 mars 1859, à 4 h. P. M.

Compagnie de steamships du Sud—Ligne de la malle des Etats-Unis — POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—L'excellent steamship CHARLES MORGAN, doublé et chevillé en cuivre, commandant J. Y. LAWLESS, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis.—Pour fret ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à bord ou à

C. B. PAYNE, No 57, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira tous les jeudis et samedi matin pour les ports ci-dessus.

14mars

Jour de départ, JEUDI, 19 mars 1859, à 8 h. A. M.

Compagnie de steamships du Sud—Ligne de la malle des Etats-Unis—POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—L'excellent steamship MEXICO, doublé et chevillé en cuivre, commandant W H .Talbot, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis.—Pour frêt ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à bord ou à

C. B. PAYNE, No 57, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira pour les ports ci-dessus tous les jeudis et dimanches. 14mars

POUR VERA CRUZ.

Jour de départ, MERCREDI, 16 mars à 8 h. A. M.

POUR VERA-CRUZ — Ligne de la malle des Etats-Unis — L'excellent steamship TENNESSEE, doublé et chevillé en cuivre, commandant Theo Forbes, partira pour Véra-Cruz, ainsi qu'il est dit plus haut, à heure fixe, avec la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (jolis emménagements, chambres et entreponts), s'adresser à

C. B. PAYNE, 57, rue du Camp

Le TENNESSEE partira de la Nouvelle-Orléans, régulièrement, le 1er et le 16 pour Vera-Cruz, et partira de ce dernier port le 8 et le 23. 14mars

POUR NEW-YORK, VIA LA HAVANE.

Jour de départ, DIMANCHE, 20 mars, à 8 heures précises du matin.

Compagnie des steamships de la malle des Etats-Unis — POUR NEW YORK via la Havane—Le magnifique steamship EMPIRE CITY, fin marcheur, commandant S.F. Griffin, partira de son wharf, en face de la rue St-Joseph, à heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 74, rue des Magasins.

13 mars S. DE VISSER & Co, agents

POUR LA CALIFORNIE, VIA ASPINWALL, NAVY BAY ET PANAMA.

Jour de départ, DIMANCHE, 20 mars, à 8 h. précises du matin

Compagnie de steamships de la malle des Etats-Unis.—Le magnifique steamship EMPIRE CITY, fin marcheur, commandant S.F. Griffin, partira de son wharf, en face de la rue St-Joseph, à heure précise, avec la malle des Etats-Unis et les passagers pour Navy Bay. Il se reliera à la Havane, avec le steamship GRANADA de la malle des Etats-Unis et, à Panama, avec le GOLDEN AGE, nouveau steamship de la Compagnie de la malle du Pacifique.

Pour des billets pour tout le voyage, s'adresser au No 48, rue Natchez.

12 mars AMSTRONG, HARRIS & Co

POUR LES ATTAKAPAS—VIA PLAQUEMINE.

Partant MARDI, 15 mars.

Le bateau à vapeur CERES, capitaine J. J. Labarthe, bien connu aux Attakapas, sera prêt mardi à prendre du fret pour St-Martinville, New Iberia, Franklin, [illegible]

J. J. LABARTHE.

POUR BORDEAUX—Le navire américain ST PETER, 1re classe, capt. Savin, partira incessamment. Pour reste du fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co

Pour passage (excellents aménagements) s'adresser à bord, pointe [illegible], 1er district. 12 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire américain TEMPEST, 1ère classe, capt. Whitney, partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à

12 mars BAXTER, LOVELL & Co

POUR MARSEILLE—La barque sarde ALABAMA, de 1ère classe, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, s'adresser à

PIAGGIO & VIOSCA 20, rue Conti

SAVON WINCHESTER — 500 caisses, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
23 fév 13 et 15, rue St Louis

POMMES de terre—1,000 barils, en magasin et sur chaland, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 87 et 89 Vieille Levée

[illegible]

TABAC.

[illegible]

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER

[illegible] célébrité et se vend beaucoup [illegible] des préparations [illegible] jusqu'ici. C'est pour [illegible] par de simples principes, tels que dans d'autres villes, l'eau imitée et débitée en vil mélange en notre nom et dans nos bouteilles, par l'entremise de quelques [illegible], ou à l'encan. Nous avons [illegible] d'individus qui font sans doute le même commerce, parcourent les campagnes et offrent des Amers à bon marché. Les pharmaciens et les propriétaires de groceries doivent se méfier de ces individus et de ceux qui offrent l'Amer à une réduction, car les propriétaires n'ont fait aucune diminution. N'achetez que de personnes responsables ou de leurs agents qui ne voudraient pas employer de tels moyens. Le véritable Amer stomachique de Hostetter ne se vend jamais à l'encan ou dans les rues, mais chez les principaux pharmaciens et grossiers de la Nouvelle-Orléans; leurs noms sont publiés plus bas et c'est chez eux que se trouve l'article véritable comme tout ce qu'ils vendent. Nous félicitons nos amis et le public de pouvoir leur annoncer que nous avons réussi à découvrir les personnes qui depuis quelque temps fabriquaient et vendaient une contrefaçon de nos amers de Hostetter. Le juge Howell, de la Cour de District, a accordé une injonction pour empêcher la fabrication et la vente de ladite contrefaçon. Les personnes connues, engagées dans la contrefaçon, sont: Dan'l M. Elmore et Benjamin A Johnston, et D E Morphy, encanteur pour la vente de ladite contrefaçon.

Les personnes qui achètent de notre *Amer stomachique* se rappelleront que chaque bouteille doit avoir sur l'étiquette le fac-simile de notre signature. Les contrefacteurs, craignant sans doute la prison, n'ont pas mis ce fac-simile sur les imitations qui nous ont été signalées jusqu'ici. Souvenez-vous que le nom Dr J Hostetter's stomach Bitters doit être soufflé sur les côtés de la bouteille et étampé sur la capsule du bouchon.

Les personnes désirant avoir le véritable Amer stomachique de Hostetter, sont priées de s'adresser aux propriétaires,

HOSTETTER & SMITH, Pittsburg, Pa.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J WRIGHT & CO, 21 et 151 rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par E J HART & CO, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par O O WOODMAN, Coin Commune et Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par EATON & HENDERSON, Coin Nlle-Levée, Commune et Fulton

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par X I AMBERT, 62 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par ALEX NORTON & CO, 2 et 4 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J H & I N MARKS, 43, 45 et 47 rue Nlle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par ARTHUR & CO, à l'encoignure des rues Canal et Nlle-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par DYAS & CO, Coin des rues Gravier, Fulton et Nlle-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par HOLMES & SPENCER, 7 rue Gravier

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par G N MORRISON & CO, 12 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par BISCOE & SIMMS, 15, 17 et 19 rue Nlle-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JOHN T MOORE & CO, 7 et 9 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par SEWELL T TAYLOR, 13 et 15 rue Royale

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J L JOHNSTON, 82 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JOS MAILLOT, 13 rue Crossman

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par VIOLETTE & Co, 39, 41, 43 et 45 rue de la Nouvelle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St Louis

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par E. B. WHEELOCK & Co, 43 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par PETERS, MILLARD & Co, enc. Levée et Bienville

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par HALL, KEMP & Co, 20 rue Commune

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 44 rue Vieille Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par READ, HEDGES & Co, 108 rue du Canal

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par D. H. MARKS & Co, enc. Gravier et Nouvelle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JAMES SYME, 134 rue du Canal

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par W. R. PEPIN & Co, 38 rue Commune

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par KARSTENDIEK & Co, 103 rue Tchoupitoulas

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune 67 rue Front 170 rue Fulton

7 mars—1 an—lun, jeud. sam. chaque 2 sem.

Important aux Planteurs.

Nous avons été informés que les planteurs, en demandant le

Célèbre Vermifuge du Dr McLane

écrivent simplement de leur envoyer du vermifuge; il s'ensuit qu'au lieu du VERITABLE VERMIFUGE DU Dr McLANE, ils reçoivent souvent une de ces préparations inutiles offertes sous ce nom au public. Aussi croyons-nous devoir rappeler aux planteurs l'importance d'écrire invariablement le nom en plein, et conseiller à leurs facteurs ou agents de ne recevoir que le véritable Vermifuge du Dr McLane, préparé par Fleming Bros, à Pittsburg, Pa.

Les précautions sont nécessaires quand on veut acheter les CELEBRES PILULES DU Dr McLANE, POUR LE FOIE. La grande popularité de ce remède pour les maladies de foie et les affections bilieuses, si communes au Sud, a poussé certains vendeurs à déclarer que leurs mauvais médicaments ont les mêmes propriétés. Ne vous laissez pas tromper.

Les célèbres Pilules du Dr McLane,

POUR LE FOIE,

sont les seules qu'on ait encore inventées et dans lesquelles on puisse placer la plus entière confiance. C'est pourquoi nous engageons vivement le planteur qui tient à son existence et à celle des personnes qui dépendent de lui, à se montrer prudent. Ne prenez ni du Vermifuge ni des Pilules, à moins d'être convaincus que ce sont les véritables du Dr McLANE, préparés par

FLEMING BROS,
à Pittsburg, Pa.

Nous publions plus bas une liste des principaux pharmaciens et marchands chez qui l'on peut toujours se procurer les véritables Pilules et Vermifuge, qui vendent également tous les droguistes respectables.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. 175 grosses, en magasin et attendues, J WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. 200 grosses, attendues et en magasin, SCOVIL & MEAD, nos 111 et 113 rue de Chartres.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. 100 grosses, attendues et en magasin, G N MORISON & Co, no 12 rue des Magasins.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. 150 grosses, attendues et en magasin, O O WOODMAN, Enc. Commune et Magasins.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. 125 grosses, attendues et en magasin, E B WHEELOCK & Co, no 48 rue des Magasins.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. Constamment en magasin et à vendre par JAMES SYME, no 134 rue du Canal.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. Constamment en magasin et à vendre par E J HART & Co. nos 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. Constamment en magasin et à vendre par READ, HEDGES & Co, 108 rue du Canal.

VERMIFUGE du Dr McLANE et ses PILULES pour le Foie. Constamment en magasin et à vendre par F F DUCONGÉ, no 26, rue de Chartres.

9 mars—3 m—4 1j

Médicaments.—Médicaments.

[illegible]

VENTE A L'ENCAN

Succession John McDonogh

Seconde vente, très importante, à longs termes, de propriétés améliorées, de choix et de très beaux terrains et îlets situés dans le Deuxième et le Troisième District.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau enc. Conti et passage de la Bourse.

JEUDI, 17 mars 1859, et le jour suivant, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, par ordre et sous la surveillance de MM. Brantz Mayer, William S. Peterkin et Thomas L. Emory, agents de la ville de Baltimore, et conformément à une ordonnance du maire et du conseil de ville de ladite ville, enregistrée au bureau de M. H. B. Cenas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la ville de Baltimore:

DEUXIEME DISTRICT

No 1—UN TERRAIN de choix situé dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bienville, Bassin et Douane. Ledit terrain a deux encoignures, une dans la rue des Remparts et Bienville, et l'autre dans les rues Bassin et Bienville. Il a, au pied américain, 35 pieds de face à la rue des Remparts, 35 pieds de face à la rue du Bassin, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Bienville; 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre ligne qui se rapproche le plus de la rue du Canal. Ensemble une maison basse située au coin des rues Remparts et Bienville; une autre maison en bois à côté et faisant face à la rue des Remparts; une bâtisse dans le fond, faisant face à la rue Bienville; hangars, puits, lieux d'aisance, etc. La maison de l'encoignure est occupée par une grocerie. *Le terrain est de très grande valeur pour une résidence.*

2—Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Dauphine, Douane et Bourgogne. Ces terrains se touchent, sont désignés par les nos 1 et 2 et ont, au pied américain, les dimensions suivantes:

Le no 1 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, la même largeur sur la ligne du fond, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une vieille bâtisse en bois faisant face à la rue de la Douane et une partie d'une autre maison, hangars, etc., etc.

Le no 2 a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, la même largeur sur la ligne du fond, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une partie d'une maison en bois, hangar, lieux d'aisance, etc.

3—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Conti, St Louis, Bourbon et Dauphine. Le dit terrain est désigné par le no 1 et a, au pied américain, 53 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, la même largeur sur la ligne du fond, sur 61 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, la maison en bois, les hangars, les lieux d'aisance et l'hydrant. A bail, jusqu'au 31 octobre 1859, à $480 par an.

4—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Conti et St-Louis. Le dit terrain est désigné par le no 2 et a, au pied américain, 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Conti, la même largeur sur la ligne du fond, 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble les bâtisses en bois qui se trouvent sur le dit terrain.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à $360 par an.

5—UN GRAND TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse. Le dit terrain a, au pied américain, 33 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, la même largeur sur la ligne du fond, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, une bâtisse basse en briques, (une forge), une bâtisse en bois, à étages, sur la cour, hangars, etc.

La propriété est louée à bail, jusqu'au 31 octobre 1859, à $600 par an.

6—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Royale, Conti, St-Louis et Passage de la Bourse. Les dits terrains sont désignés par les nos 1 et 2. Le no 1 a 16 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, 32 pieds 9 pouces et 2⅛ de profondeur sur la ligne qui se rapproche le plus de la rue Conti, et 32 pieds 8 pouces 4⅛ sur la ligne qui le sépare du terrain no 2. Ensemble, une bâtisse en briques, à trois étages, lieux d'aisance, etc., qui se trouvent sur le dit terrain.

La propriété est louée à bail, jusqu'au 31 octobre 1859, à $300 par an.

Le terrain no 2 a 16 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, 16 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, 32 pieds 8 pouces 4⅛ de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 1, et 32 pieds 7 pouces 7⅛ sur l'autre ligne qui se rapproche le plus de la rue St-Louis. Ensemble, la bâtisse en briques à trois étages, lieux d'aisance, etc., qui se trouvent sur le dit terrain.

La propriété est louée à bail, jusqu'au 31 octobre 1859, à $300 par an.

7—UN TERRAIN *de très grande valeur*, situé à l'encoignure Est des rues Chartres et Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Levée, Jefferson, Chartres et St-Pierre. Le dit terrain a 59 pieds 5 lignes de face à la rue de Chartres, 59 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, 75 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Jefferson, 75 pieds 8 pouces sur l'autre ligne. Ensemble, la bâtisse en briques, à étages, une cuisine en briques, à étages, d'autres bâtisses en briques, etc.

La propriété est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à $1920 par an.

8—DEUX TERRAINS *de très grande valeur*, situés à l'encoignure Sud des rues Chartres et Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Toulouse, Levée et Jefferson. Les dits terrains sont désignés par les nos 1 et 2. Le terrain no 2 a 30 pieds 6 pouces de face à la rue de Chartres, la même profondeur sur la ligne du fond, 105 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Jefferson, 105 pieds 6 pouces sur une autre ligne qui le sépare du terrain no 3. Ensemble, la bâtisse en briques à étages, une cuisine en briques à étages et d'autres bâtisses en briques qui se trouvent sur ledit terrain.

La propriété est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à $1200 par an.

9—Le terrain no 3 touche au terrain no 2 et a 65 pieds 6 pouces de face à la rue de Chartres, la même largeur sur la ligne du fond, 105 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, la bâtisse en briques à étages, et la cuisine en briques à étages, qui se trouvent sur ledit terrain.

La propriété est louée à bail, jusqu'au 31 octobre 1859, à $900 par an.

10—UN TRES BEAU TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Royale, Quartier, Bourbon et Hôpital. Le dit terrain a, au pied américain, 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Royale, la même largeur dans le fond, 129 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ensemble, la maison basse en bois qui fait face à la rue Royale, une cuisine en bois, puits, lieux d'aisance, etc.

La propriété est louée à bail, jusqu'au 31 octobre 1859, à $300 par an.

11o—UN TERRAIN dans l'îlet borné par les rues Villeré, Ursulines, Robertson et le chemin du Bayou, ayant, mesure américaine, 30 pieds face à la rue Villeré, 31 pieds 9 pouces sur une ligne oblique, 89 pieds 1 pouce de profondeur du côté de la rue des Ursulines, et 78 pieds 7 pouces sur l'autre ligne. Ensemble une maison en bois, cuisine, latrine, puits, citerne, &c., &c.

12o—UN TERRAIN de valeur près de l'encoignure Orléans et Villeré, et vis-à-vis le marché Tremé, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Ste Anne, Robertson et Orléans, ayant, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue d'Orléans, la même dimension sur la ligne de derrière, 71 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

13o—DIX-NEUF TERRAINS très vastes et très agréables pour construire des résidences de famille, situés dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Galvez, Ursulines et Miro, et désignés par les numéros 1 à 19 inclusivement.

Les lots nos 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 33 pieds face à la rue St Philippe, sur 100 de profondeur. Les lots nos 5 et 6 mesurent chacun 33 pieds face à la rue St Philippe, sur 146 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot no 7 est très vaste et mesure 30 pieds 10 pouces face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 146 pieds 2 pouces et 4 lignes, et s'ouvre de manière à mesurer sur la ligne du fond 82 pieds 9 pouces et 3 lignes. Les lots nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds 10 pouces et 3 lignes face à la rue Miro, sur 132 pieds de profondeur. Les lots nos 11 à 14 mesurent chacun 33 pieds face à la rue des Ursulines, sur 100 de profondeur. Les lots 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun 33 pieds face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur. Le lot no 19 mesure 33 pieds face à la rue des Ursulines, sur une profondeur irrégulière de 146 pieds 2 pouces et 4 lignes et 16 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond.

Toutes les banquettes sont faites.

14o—VINGT-QUATRE TERRAINS dans l'îlet no 53, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Dupré et White ou 6ème, désignés par les nos 1 à 24. Les lots nos 1 à 9 mesurent chacun 31 pieds, plus ou moins, face à la rue Toulouse, sur 100 de profondeur. Les lots 13 à 21 ont la même mesure et font face à la rue St-Pierre. Les nos 10, 11, 12, 22, 23 et 24 sont des *key lots*, et mesurent chacun 35 pieds, plus ou moins, face aux rues Dupré et White, sur une profondeur de 141 pieds, plus ou moins.

15—HUIT TERRAINS dans l'îlet no 25, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Lopez et Salcédo ou Van Buren. Lesdits terrains sont désignés par les numéros 1 à 8, et mesurent chacun 32 pieds plus ou moins face aux rues Lopez et Salcédo sur une profondeur de 101 pieds plus ou moins.

16—TREIZE TERRAINS dans l'îlet No 8, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Lopez et Gayoso ou 4me et désignés par les nos 1 à 13.

Les numéros 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 29 pieds plus ou moins, face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur. Le no 5 mesure 40 pieds face à la rue St Philippe sur 100 pieds plus ou moins de profondeur. Les nos 6 à 13 mesurent chacun, environ 29 pieds plus ou moins, face à la rue des Ursulines sur 100 pieds plus ou moins de profondeur. Les nos 6, 7 et 8 mesurent chacun 33 pieds plus ou moins face à la rue Lopez ou 3me sur 143 pieds plus ou moins de profondeur.

17—DIX TERRAINS dans l'îlet no 9 borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Rendon et Lopez, et désignés par les nos 1 à 10, ayant chacun 30 pieds plus ou moins face à la rue St-Philippe sur 100 de profondeur.

18—CINQ TERRAINS dans l'îlet no 10, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Hagan et Rendon, ayant chacun 30 pieds plus ou moins face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur.

19—VINGT-HUIT TERRAINS dans l'îlet no 26, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rendon et Lopez ou 3me, et désignés par les nos 1 à 28. Les nos 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds plus ou moins face à la rue Ste-Anne sur 100 pieds de profondeur. Les nos 15 à 24 ont la même dimension et font face à la rue Dumaine. Les nos 11, 12, 13, 14, 25, 26, 27 et 28 sont des *key lots*, et mesurent chacun 33 pieds plus ou moins face aux rues Rendon et Lopez sur une profondeur de 153 pieds plus ou moins.

20—DIX TERRAINS dans l'îlet no 44, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Rendon et Lopez, et désignés par les nos 1 à 10, ayant chacun 30 pieds plus ou moins, face à la rue d'Orléans, sur 114 pieds plus ou moins de profondeur.

21—DIX TERRAINS dans l'îlet no 45, borné par les rues Orléans, St-Pierre, Rendon et Hagan ou 1ère, et désignés par les nos 1 à 10, ayant chacun 30 pieds plus ou moins face à la rue d'Orléans sur une profondeur de 114 pieds plus ou moins.

22—DIX-NEUF TERRAINS dans l'îlet No 47, faisant face à la rue du Port, à un îlet de distance du canal Carondelet, et borné par les rues Port, Hagan, Toulouse et St-Pierre. Les numéros 1 à 9 mesurent chacun 30 pieds plus ou moins, face à la rue du Port sur une profondeur irrégulière d'après le plan. Les numéros 10 à 18 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Pierre, [illegible] à la rue Hagan, sur 100 pieds de profondeur.

Les terrains nos 12 et 19 ont chacun 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

23—VINGT TERRAINS dans l'îlet No 39, [illegible] de la machine de dessèchement, [illegible] entre les rues Port, Hagan, Orléans et [illegible], et désignés par les numéros de 1 à 20.

Les terrains du no 1 à 11 et du no 13 à 20 ont chacun 30 pieds face aux rues Ste Anne et Orléans sur 96 pieds de plus de profondeur.

Les terrains du no 12 à 17 ont chacun 34 pieds de face à la rue du Port, sur une profondeur irrégulière, conformément au plan.

24—VINGT-SIX TERRAINS, formant tout l'îlet compris entre les rues du Canal, David, Douane et Salomon, et désignés par les nos de 1 à 26, inclusivement. L'îlet entier a 313 pieds 3 pouces 6 lignes face à la rue David, 313 pieds 3 pouces 6 lignes face à la rue Salomon, 318 pieds 10 pouces 2 lignes face à la rue du Canal, et 318 pieds 10 pouces 2 lignes face à la rue de la Douane. Chaque terrain a les dimensions indiquées sur le plan.

25—TROIS GRANDES PORTIONS DE TERRAIN, DE VALEUR, situés dans le second district, presque vis-à-vis du Parc et faisant face au chemin de la métairie. Ces portions de terrain s'étendant en profondeur vers le fleuve, sont désignées par les numéros 1, 2 et 3 et ont, mesure américaine, les dimensions suivantes:

La portion No 1 a 163 pieds 9 pouces 7 lignes face au chemin de la Métairie, près de sa jonction avec le chemin, sur la rive gauche du Bayou St Jean, sur une profondeur irrégulière d'environ 2,778 pieds, d'un côté, 2,718 pieds, de l'autre côté, et 95 pieds 11 pouces sur la ligne du fond.

La portion No 2 a 46 pieds 4 pouces 3 lignes face au chemin de la Métairie, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 1870 pieds, entre lignes parallèles.

La portion no 3 a 95 pieds 11 pouces face au chemin de la Métairie, la même largeur sur la ligne du fond, sur 1897 pieds 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La portion no 3 est louée à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $180 par an.

PLACE ALLARD.

26—TOUTE CETTE GRANDE PORTION DE TERRAIN, connue comme la propriété Allard, située dans le Deuxième District de cette ville, faisant face en partie au Parc et en partie au Chemin de la Métairie, et comprise entre le bayou St-Jean, le canal de la Nlle-Orléans, le Chemin de la Métairie et la propriété appartenant aux héritiers de De Morant. La propriété Allard a environ 40 arpents de face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur d'environ 18 arpens de chaque côté et 45 arpens sur la ligne du fond—Sera excepté de la dite propriété, 1o le Parc de la ville, formant autrefois partie de la propriété Allard; 2o un morceau de terre faisant face au bayou St-Jean, marqué en rouge sur le plan de la propriété. Cette portion de terre, de grande valeur, sera vendue en bloc, sujette à un bail qui comprend l'usage de seize nègres et n'expirera que le 31 octobre 1860, à raison de $1600 par an.

TROISIEME DISTRICT.

27—SEPT TERRAINS de très grande valeur, au coin des Champs-Elysées et de la rue Moreau, dans l'îlet borné par les rues Moreau, Champs-Elysées, Casacalvo et Français, désignés par les numéros de 1 à 7 inclusivement, et ayant les proportions suivantes:

Le terrain no 1, formant le coin des Champs Elysées et de la rue Moreau, a 30 pieds 2 pouces de face au Champs-Elysées, la même largeur dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Moreau, la même profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no 2.

Les terrains nos 2, 3 et 4 ont chacun 30 pieds 2 pouces face aux Champs-Elysées, la même largeur dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain no 5 a 30 pieds 2 pouces de face aux Champs-Elysées, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain no 3; de ce point sur une ligne dans le fond qui se dirige vers la rue Casacalvo, 7 pieds 2 pouces 4 lignes; et de ce dernier point sur une autre ligne de profondeur, 26 pieds 7 pouces 7 lignes et 154 pieds 6 pouces 3 lignes sur l'autre ligne de profondeur qui le divise du terrain no 6, et 22 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Le terrain no 6 a 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face aux Champs-Elysées, la même largeur dans le fond, sur 54 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain no 7 a 33 pieds 9 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur, d'un côté, de 48 pieds 8 pouces, faisant face à un passage de 3 pieds 11 pouces; de là, sur une ligne parallèle à la rue Moreau, sur 6 pieds 11 pouces; puis 79 pieds 2 pouces 5 lignes; et 127 pieds 10 pouces 5 lignes du côté le plus rapproché de la rue des Français, et 27 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

28—DEUX TERRAINS de très grande valeur dans l'îlet borné par les rues Espagne, Levée, Enghien et Victoire, au coin des rues Levée, Espagne et Enghien, désignés par les nos 1 et 2.

Le terrain no 1 forme le coin des rues Espagne et Levée, et a 63 pieds 11 pouces 11 lignes de face à la rue de la Levée, la même largeur dans le fond, 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue d'Espagne, 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 2. Ensemble, la grande maison en briques à deux étages, une cuisine en briques à deux étages et des dépendances.

Loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $1080 par an.

Le terrain no 2 forme le coin des rues Levée et Enghien et a 38 pieds 3 pouces 5 lignes face à la rue de la Levée, 125 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Enghien; 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne qui le divise du terrain no 2; et 62 pieds 7 pouces 3 lignes sur la ligne du fond, se dirigeant vers la rue Victoire. Ensemble, une maison en bois à l'encoignure, deux autres maisons en bois faisant face à la rue Enghien, une cuisine en bois, des hangars, latrines, &c.

Loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $660 par an.

29—DEUX TERRAINS de très grande valeur au coin de la Levée et des Champs-Elysées, dans l'îlet borné par la Levée, les Champs-Elysées, les rues Victoire et Marigny, désignés par les nos 1 et 2 sur le plan, et ayant les dimensions suivantes:

Le terrain no 1 forme le coin des rues Levée et Champs-Elysées, et a 25 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue de la Levée, la même largeur sur la ligne du fond, 99 pieds 5 pouces sur l'autre ligne parallèle. Ensemble, une maison en briques à deux étages à l'encoignure, une cuisine en briques à deux étages, latrines, etc., etc., hangars, hydrans, etc. Loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $1,080 par an.

Le terrain no 2 a 29 pieds 6 pouces face aux Champs-Elysées, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la Levée; de là, sur une ligne dans le fond, 23 pieds 10 pouces; de là, sur une ligne se dirigeant perpendiculairement vers les Champs-Elysées, 4 pieds 7 pouces 4 lignes; de là, sur une autre ligne dans le fond, sur un passage de 12 pieds, 4 pieds; et 119 pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Victoire. Ensemble, deux maisons en briques à deux étages, hangars, hydrants, latrines, &c., &c. Loué jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $360 par an.

30—CINQ TERRAINS de choix, situés au coin des rues Victoire et St-Ferdinand, dans l'îlet borné par les rues Victoire, Levée, Port et St-Ferdinand, désignés par les numéros de 1 à 5.

Lesdits terrains ou portions de terrains sont loués à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $340 par an. Les quatre maisons sur le terrain de l'encoignure Victoire et St-Ferdinand, ainsi que les cours dans le fond, sont louées à raison de $22 par mois, équivalant à un total de $540 par an, qui sera divisé au prorata parmi les acquéreurs.

Le terrain no 1 forme le coin des rues Victoire et St-Ferdinand. Il a 25 pieds 10 pouces 5 lignes sur la rue Victoire, 108 pieds sur la rue St-Ferdinand, 108 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain no 2, et 20 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no 4. Ensemble, une partie d'une maison en bois et un hangar.

Le terrain no 2 a 25 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Victoire; la même largeur sur la ligne du fond, et 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une partie d'une maison en bois et une partie d'une maison en briques à deux étages, avec hangars.

Le terrain no 3 a 25 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Victoire, la même largeur dans le fond, et 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une partie d'une maison en briques à deux étages, latrines, &c.

Le terrain no 4 a 29 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue St-Ferdinand, la même largeur dans le fond, et 77 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain no 5 a 29 pieds 9 pouces 6 lignes face à la rue St-Ferdinand, la même largeur dans le fond, 77 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

31o—UN MAGNIFIQUE TERRAIN, de très grande profondeur, dans l'îlet borné par les rues Montegut, Clouet, Moreau et Levée. Ce terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la levée, la même largeur sur la ligne du fond, sur 309 pieds 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble un vieux hangard en bois et le droit à la batture. Loué à bail jusqu'au 31 octobre 1859, à raison de $120 par an.

32o—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Champs Elysées, Urquhart, Français et Girod. Le dit terrain a les dimensions suivantes: 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, la même largeur sur la ligne du fond, et 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble un vieil hangar qui se trouve sur le terrain.

Le tout d'après des plans dressés par M. A. de Armas, arpenteur, lesquels plans sont actuellement suspendus dans le bureau de l'encanteur, encoignure Conti et Passage de la Bourse. Lesdits plans seront exposés à la Bourse St Louis quelques jours avant la vente.

TERMES ET CONDITIONS—Un cinquième comptant, le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec tous les privilèges du vendeur et la clause de *non aliénando*. Les dits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'au jour de l'échéance.

Dans le cas de non paiement après l'échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Cette dernière condition ne devra pas être interprétée de manière à retarder en aucune façon le paiement des dits billets.

Les bâtisses devront être assurées, pour toute leur valeur, contre les risques de l'incendie, et les polices d'assurance devront être transférées annuellement aux agents de la ville de Baltimore jusqu'à paiement du dernier billet.

Dans le cas d'un délai ou d'une négligence quelconque de la part des acquéreurs à se conformer à cette condition, lesdites polices d'assurance seront renouvelées par les agents de la ville de Baltimore pour le compte desdits acquéreurs.

Les acquéreurs se feront remettre en possession à leurs propres frais et devront se conformer aux termes et conditions ci-dessus mentionnés, dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente. En cas de délai ou de négligence quelconque de leur part, les propriétés achetées par eux seront vendues pour leur compte et leurs risques, sans autre avis.

A partir du 1er avril prochain, les acquéreurs auront droit aux loyers des propriétés achetées par eux.

Les actes de vente pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais des acquéreurs. 9 mars

$50 de Récompense.

PARTI marron, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] vs. François et Joseph [illegible]

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] En vertu d'un writ de saisie et [illegible] adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible], je procéderai le vendredi 15 avril 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Six terrains contigus, situés derrière le Troisième District de cette ville, et faisant partie de l'ancienne habitation Kernion, désignés par les nos un, deux, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt de l'îlet vingt-deux compris entre les rues O'Reilly, Aubry et Dorgenois et l'allée ou rue Rousselin, conformément au plan dressé par J. A. [illegible], daté du 2 mai 1843 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public. Lesdits terrains mesurent, mesure américaine, conformément audit plan, à savoir: le no un, trente un pieds neuf pouces de face à la rue Rousselin et cent quatre pieds cinq pouces [illegible] lignes de profondeur et face à la rue Aubry, desquelles deux rues il forme l'angle; le no deux trente un pieds sept pouces de face à la rue Rousselin et cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur. Les nos dix-sept, dix-huit et dix-neuf mesurent chacun trente-un pieds sept pouces de face à la rue Dorgenois et cent cinq pieds de profondeur. Le no vingt mesure trente-un pieds neuf pouces de face à la rue Dorgenois et cent cinq pieds de profondeur et face à la rue Aubry, desquelles deux rues il forme l'angle. Ensemble avec toutes les bâtisses qui existent sur lesdits terrains et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

14mars—23,29,15 av

John H. Hanna vs. Wm B. Harmon.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 26 de mars 1859, à 5 heures P. M. aux écuries de F. Borge, rue des Grands Hommes près celle Marigny, 3me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un BUGGY et ses harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

14 mars—17 21 24 26

Auguste Baquié vs ses créanciers.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 12,555.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de février 1859, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 14 de mars 1859, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de:

Plusieurs billets, comptes et réclamations abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

1mars—1,5,9 12,14

Succession de feu Sargent Pratt.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,382—En vertu de deux ordres de vente rendus le 4 de décembre 1858 et le 20 de janvier 1859, à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 14 de mars 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

L'esclave nommée ELIZA, griffonne, âgée d'environ 24 à 26 ans, ivrognesse et voleuse, mais bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

L'esclave nommé CHARLEY, nègre âgé d'environ 24 ans, journalier, ayant un mauvais caractère.

L'esclave nommé POCKETT, nègre âgé d'environ 25 ans, ayant un rhumatisme aux pieds.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

14fév—28fv,14m

J. P. Newman vs Marie Scharff, épouse de Mathis Bongert.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,692—En vertu d'un writ de fieri facias contre la défenderesse, pour les frais, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi 16 de mars 1859, à 4 1/2 heures P. M. en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson No 28, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles, etc. suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

4 mars—8,8 11,14,16

J. Zoelly vs Nicolas Kieffer et dame R. Zorn.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,929—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI 14 de mars 1859, à 10 1/2 heures A. M., en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson, No 28, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une grocerie située à l'angle des rues d'Espagne et des Bons Enfants, dans le 3me district de cette ville, consistant en liqueurs, épiceries, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

2 mars—8 11 14

Sampson Keese vs Francis Bester.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,085—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 22 mars 1859, à 10 1/2 heures A. M., en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson, No 28, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

10mars—10,14,18,21,22

B. M. Norman vs. Loison & Co.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,390.

Joseph [illegible] vs. Frédéric Loison.—No 14,163

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu de writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cours de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 28 mars 1859, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

Deux terrains situés au Faubourg Clouet dans le Troisième District de cette ville, l'un des dits terrains ayant quarante six pieds de face sur la rue Louisa, entre celles Moreau et Casacalvo sur cent vingt pieds de profondeur, et l'autre terrain contigu à ce dernier, mesurant vingt-cinq pieds, plus ou moins, de face à la rue Louisa sur cent pieds de profondeur. Le tout mesure français.

Ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur lesdits terrains.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif de la paroisse d'Orléans

24 fev—7,14,21,28

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du Quatrième District Judiciaire

PAROISSE SAINT-JEAN BAPTISTE.

Succession de feu Etienne [illegible].

EN vertu d'un ordre de vente en date du 19 février 1859, et à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la paroisse St Jean-Baptiste, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, en bloc et en un seul lot,

Le SAMEDI 26 MARS 1859, à 10 heures A. M.,

1o—UNE TERRE ou HABITATION établie en sucrerie, située en cette paroisse St-Jean-Baptiste, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, mesurant six arpents et demi de face [illegible] profondeur de quarante arpents; [illegible] arpenteur, le 17 septembre 1785, et deux arpents [illegible] plan fait par Charles Trudeau [illegible] contenant trois cent quarante acres, [illegible] des propriétés d'Antoine et Etienne Vicknair; ensemble avec les bâtisses et améliorations de toutes espèces existant sur ladite terre, les instruments aratoires, boeufs, mulets, chevaux, et en un mot tout ce qui peut servir à l'exploitation de ladite habitation ou y appartenir.

2o—Les esclaves ci-après nommés et décrits, attachés à ladite habitation:

1—MINERVA, âgée de 28 ans.
2—MARGUERITE, âgée de 41 ans;
3—FRANÇOISE, âgée de 40 ans;
4—MARIA, âgée de 27 ans;
5—BETSY, âgée de 9 ans;
6—ANTOINETTE, âgée de 7 ans;
7—NAT, âgé de 31 ans
8—ASPASIE, âgée de 30 ans;
9—JOSEPH, âgé de 45 ans;
10—CASIMIR, âgé de 22 ans;
11—PHILIPPE, âgé de 23 ans;
12—IRWIN, âgé de 29 ans;
13—RICHARD, âgé de 30 ans;
14—LEWIS, âgé de 32 ans;
15—URSIN, âgé de 44 ans;
16—THEODORE, charpentier et ingénieur, âgé de 40 ans;
17—JEFF, âgé de 35 ans;
18—TURNER, âgé de 45 ans;
19—DICK, âgé de 50 ans;
20—GEORGE, sucrier, âgé de 25 ans;
21—ROBERT, âgé de 23 ans;
22—NOAH, âgé de 23 ans;
23—WILLIAMS, âgé de 40 ans;
24—IRE, âgé de 35 ans;
25—ZENON, âgé de 9 ans;
26—CELESTINE, âgée de 26 ans,
27—ABRAHAM, âgé de 33 ans;
28—MARTHA, âgée de 26 ans;
29—HELENE, âgée de 9 ans;
30—ELAY, âgée de 18 mois;
31—URSIN, âgé de 18 ans,
32—SALLY, âgée de 45 ans;
33—WILLIAM, âgé de 22 ans;
34—JEAN, âgé de 30 ans;
35—PIERRE, tonnelier, âgé de 55 ans.

Termes et conditions—Trente mille piastres payables comptant, la balance payable en quatre termes égaux, en tout mars, des années 1860, 1861, 1862 et 1863, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur la dite terre et les esclaves. L'acquéreur fournissant ses billets divisés par coupons, payables au comptoir de la Banque des Citoyens, à la Nlle-Orléans, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant A. Sorapuru, Recorder de cette paroisse.

Paroisse St Jean-Baptiste, ce 19 février 1859.

23 fév—1,7,14,21,26 U. JACOB, Shérif.

Vente de succession.

Succession de John Collins.

PAR ordre de la Cour du 5me District Judiciaire il sera offert en vente publique, sur les lieux, le SAMEDI, 26 mars 1859, à 10 heures du matin, les propriétés suivantes:

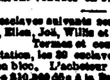

Une habitation sucrière située sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à 10 milles au-dessous de la ville de Thibodeaux (paroisse de Lafourche intérieure), mesurant 9 arpents de face plus ou moins, par 80 arpents de profondeur, contenant à peu près sept cents arpents de superficie, plus ou moins; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, telles que sucrerie, machine à vapeur, moulin, cabanes et tous les accessoires, etc.

Il y a sur l'habitation 200 arpents de plants de cannes, 275 arpents de souches,

Aussi—30 ESCLAVES, grands et petits,

Aussi—23 mulets, 70,000 briques, 50 barils de chaux, maïs, foin, etc. Les propriétés ci-dessus désignées seront vendues en bloc.

Les esclaves suivants seront vendus à part: Frank, Ellen, Joë, Willis et Ann.

Termes et conditions:

L'habitation, les 30 esclaves et accessoires seront vendus en bloc. L'acheteur assumera une hypothèque de $10,000 due à la Banque de la Louisiane et pouvant être prorogée.

$20,000 comptant, et la balance payable par quart à 1, 2, 3 et 4 ans avec 8 0/0 d'intérêt après échéance seulement. Pour plus amples informations, s'adresser à LOSTE & CHARPANTIER,

15 mars—15 No 23 rue de la Douane

Joseph Dumas vs Mary Robert, f. de c. l.—No [illegible]
Le même vs la même No [illegible]

QUATRIEME Justice de Paix—Paroisse d'Orléans. En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable Guy Duplantier, juge de ladite cour, j'exposerai en vente publique le mercredi, 16 mars 1859 à midi, au No 7, rue St-Pierre, maison Pontalba—Un lot de meubles, saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions, comptant. JULES SORAPURU, constable. 5 mars—10 16

OBERINE

CREME NUTRITIVE,

Supérieure à l'arrow-root et aux fécules généralement employées.

[illegible]

A vendre par [illegible] EDOUARD GUILLOT, [illegible] Dépositaire.

VENTES A L'ENCAN.

Vente positive et [illegible] pour cause de départ.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu samedi, 19 mars 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Dix lots de terre désignés par les nos 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 de l'îlet renfermé par les rues Champs-Elysées, Marigny, Prosper et Bolldelle. Les lots nos 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun environ 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 126 pieds de profondeur. Les lots 11 et 12 mesurent 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 100 pieds de profondeur. Les lots nos 13 et 14 chacun 30 pieds de face à la rue Bolldelle sur 100 pieds de profondeur; sur ces deux derniers lots il existe une étable très vaste avec logement de deux chambres dans la cour, puits, latrines, etc. Et enfin deux lots de terre, nos 15 et 16, mesurant chacun environ 32 pieds de face à la rue Marigny, sur 100 pieds de profondeur. Le lot no 16 forme l'encoignure de la rue Prosper. Ces terrains sont exhaussés et installés en jardin. (Voir le plan à la Bourse).

Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Poëtes, Espagne, Grands-Hommes et Craps, mesurant, au pied français, 25 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 90 pieds de profondeur. Ensemble une maison de deux chambres, un cabinet et une cuisine double.

Deux lots de terre contigus formant l'encoignure des rues Craps et Désiré, mesurant ensemble 50 pieds de face à la rue Craps, sur 106 pieds de profondeur et face à la rue Désiré. Ensemble une grande maison haute divisée en huit pièces, cuisine de plusieurs chambres, cave, puits, latrine, etc. etc.

Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Port, Enghein, Craps et Amour, ayant 30 pieds de face à la rue d'Amour, sur 106 pieds de profondeur et face à la rue du Port. Ensemble une grande écurie.

Trois lots de terre dans l'îlet renfermé par les rues Bons-Enfants, Moralès, Barthélemy et la propriété de Macarty, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Barthélemy, sur 119 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt, endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente chez O. Drouet, Esq. notaire public. 14 mars—6

Propriété de valeur sur la rue Conti.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, samedi 19 mars 1859, à midi, à la Bourse St-Louis, la propriété suivante, ci-après décrite; savoir:

DEUX LOTS DE TERRE situés dans le Second District de cette ville, rue Conti, entre Roman et Prieur, désignés par les nos 12 et 13, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Conti, sur 108 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations suivantes qui en dépendent, savoir:

Sur le lot no 12: Une maison haute en bois de douze chambres et galerie, au second étage une cuisine double de deux chambres, puits, latrines, cour et une autre bâtisse de 17 pieds sur 31.

Sur le lot no 13: Une maison haute en bois, de quatre chambres et galerie, avec un grand hangar dans la cour. (Voir le plan à la Bourse.)

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets sans endosseur et garantis par hypothèque.

Les propriétés doivent être assurées et la police transférée au vendeur comme sécurité.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, N. P. 14mars—6

Grand terrain très profond sur la rue St-Claude, près de l'Esplanade, avec constructions, etc. etc.

PAR N. VIGNIE, *Encanteur.*

SAMEDI, 19 mars 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un très beau terrain situé dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, St Claude et Tremé, mesurant au pied français 50 pieds de face à la rue St Claude, sur une profondeur d'environ 170 pieds. Ensemble une maison construite partie en briques, partie briquetée entre poteaux, contenant six pièces, cabinets, galeries, etc.; cuisine de deux pièces, une construction en bois, à deux étages, de quatre chambres, hangar, cave, latrines, etc.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque sur la dite propriété et portant 6 pour cent d'intérêt par an. Les constructions seront assurées contre les risques du feu et la police transférée au vendeur. L'acte de vente pardevant O. De Armas, notaire public. 14 mars

ILET DE TERRE HAUTE et entouré, près du Bayou et de la rue de l'Esplanade, à un très long crédit.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI 19 mars 1859, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Louis:

UN ILET DE TERRE au faubourg Pontchartrain, borné par les rues Fortin, Mystère, Encampement, et la propriété de M. R. M. Davis (ci-devant Fortin.) Ledit îlet est très élevé et est entouré; il contient quatorze terrains, mesurant chacun près de 31 pieds de face à la rue Fortin sur une profondeur de 142 pieds en plus, d'après le plan maintenant exposé à la Bourse St Louis.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant intérêt à raison de 6 0/0 par an jusqu'à l'échéance, et en cas de non paiement, à 8 0/0 par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 14mars—6

Jolies esclaves de valeur.—Succession de dame Mélonie Seghers, épouse décédée de G. Schmidt.—Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 19 mars 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

MARIE THERESE, âgée de 23 ans, bonne cuisinière, domestique de maison et très bon sujet.

JULIE, sa soeur, âgée de 15 ans, excellente domestique de maison, habituée à soigner les enfants, très bien recommandée.

Les dites esclaves sont garanties des vices et maladies prévus par les lois.

Conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit de 12 mois en billets garantis par hypothèque sur les dites esclaves, avec un bon endosseur de la ville et portant 8 0/0 d'intérêt par an de leur date jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public. 12mars

Pharmacie M. Blasco à l'encan, à un très long crédit.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 24 janvier 1859, docket de la Cour No 11,457, il sera vendu en vente publique, samedi 19 mars 1859, à 11 heures du matin, rue Condé, entre les rues Dumaine et St Philippe, dans l'affaire de l'interdiction de Manuel Blasco:

Tout le fonds d'une belle pharmacie bien achalandée, consistant principalement en un grand assortiment bien choisi de drogues et de médecines fraîches, médicaments de tous genres et autres articles trop longs à énumérer.

Conditions—Un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à l'entière satisfaction du curateur.

6mars—8,14,16,16,17,18

Succession de Maria Elisabeth Kinkheimer, femme défunte de Francis Peltz.

PAR N. VIGNIE, encanteur

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 12 février 1859, et avec le consentement de dit Francis Peltz, le mari survivant, il sera vendu SAMEDI, 26 mars 1859, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis, située dans la rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés ci-après décrites, savoir:

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes, Désirée, Craps et Elmire. Ensemble, les améliorations qui s'y trouvent. Lesdits terrains qui sont désignés sur le plan par les Nos 1 et 2.

Le terrain No 1 (terrain d'encoignure) a 53 pieds de face à la rue des Grands-Hommes, sur une profondeur de 53 pieds face à la rue Désirée. Ensemble, la bâtisse en briques qui s'y trouve, dans le fond et des dépendances. La propriété est louée à bail, jusqu'au 14 janvier 1861, à raison de $20 par mois.

Le terrain No 2 touche au terrain No 1 et a 54 pieds 1 pouce de face à la rue des Grands-Hommes, sur une profondeur de 53 pieds. Ensemble, deux maisons en bois, bâtisses dans le fond, &c.

Le tout d'après un plan qui sera exposé le jour de la vente au local de la vente.

Termes et Conditions.—La moitié comptant; la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets des acquéreurs, [illegible] 8 pour cent par an, à partir de l'échéance. Les dits billets seront garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés—Les bâtisses devront être assurées [illegible]. Les dits acquéreurs devront les tenir assurées jusqu'au paiement des derniers billets et les polices devront être transférées à Francis Peltz.

Les actes de vente pardevant Selim Magner, notaire public. 23fév—23,4,14,25&26m

ILETS ET TERRAINS.

Vente sans réserve, pour clore une liquidation.

PAR Chs. E. FORSTALL, encanteur.

SAMEDI, 26 mars 1859, à midi précis, il sera vendu, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis:

1o L'îlet de terre borné par les rues Hôpital, Quartier, Dorgenois et Broad, mesurant environ 476 pieds sur 310. Si l'îlet n'est pas acheté en bloc, on offrira séparément les 36 lots qui le composent.

2o L'îlet compris entre les rues Broad, Ursulines, et Bellechasse, Septième et des Chênes Verts. On le vendra aussi par lots, s'il n'est acheté en bloc.

3o Six lots contigus, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Dorgenois et Broad. Ces six lots ont ensemble une façade d'environ 90 pieds à la rue des Ursulines, et autant à la rue Hôpital, sur une profondeur de 226 pieds.

4o Deux lots dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Lot et Magistrats. Ces deux lots se touchent et mesurent ensemble environ 54 pieds de face à la rue de l'Union sur une profondeur de 127 pieds

5o Six lots contigus, formant l'encoignure de l'Avenue Lafayette et de la rue Girod, dans l'îlet formé par les deux dites rues, et les rues Port et Urquhart. Ces lots mesurent ensemble environ 170 pieds face à la rue Girod et 100 pieds sur la Promenade Lafayette.

6o Six lots contigus, à l'encoignure des rues France et Joséphine, dans l'îlet que bornent aussi les rues Lesseps et Célestine. Ils mesurent environ 170 pieds de face à la rue de France et 120 à la rue Joséphine.

7o Onze lots contigus, sur le côté Ouest de la rue Mathilde, adossés à la propriété des magasins à tabac; ils mesurent ensemble 340 pieds de face à ladite rue, sur 119 de face à la rue des Libéraux et autant sur la rue de la Force.

8o Onze lots pareils aux précédents, situés sur le même côté de la même rue, entre les rues de la Force et de la Vertu.

9o Onze lots encore, pareils aux précédents, situés de même, entre les rues de la Vertu et des Magistrats.

10o Onze autres lots pareils, situés de même, entre la rue de la Lot et la Promenade des Florides.

On peut voir les plans au bureau de l'encanteur, Passage de la Bourse, No 90; et ces plans seront exposés à la Bourse St-Louis, le jour de la vente.

Conditions:—Un cinquième comptant, et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, sans endosseur, mais avec hypothèque et intérêts à six pour cent par an, depuis le jour de la vente jusqu'à l'échéance. En cas de non-paiement à ce terme, l'intérêt sera de huit pour cent après l'échéance; mais cette clause ne doit point être considérée comme donnant droit à un retard de paiement.

Les actes de vente pardevant J. Agaisse, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui auront à se faire mettre en possession à leurs frais. 12mars

Excellente occasion pour acheter une belle résidence à Mandeville, avec terres améliorées, jardins &c.

PAR JULIAN NEVILLE & Co
JULIAN NEVILLE, encanteur
Bureau, 11 Commercial Place.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 29 courant, à midi, à la rotonde de la Bourse St-Louis:

La belle propriété située à Mandeville, qui forme le coin des rues Carroll et Jefferson; elle a 200 pieds de face à la rue Carroll sur une profondeur dans la rue Jefferson de 250 pieds.

Les améliorations se composent d'un cottage à un étage, bâti sur des piliers en briques et renfermant quatre chambres à coucher, une belle salle à manger, un office, une galerie en face de 48 pieds de longueur sur 12 de largeur. Les murs des chambres sont plâtrés et il y a des vitres aux fenêtres.

Il y a aussi, sur la propriété, des chambres à domestiques, une cuisine, une remise, de l'excellente eau de source, des arbres fruitiers et des arbres de forêt, ainsi qu'un wharf et une cabane à bain construite l'été dernier.

La maison est complètement meublée: une voiture à quatre places, en parfait état, sera vendue avec la propriété.

Conditions—Mille piastres comptant et la balance divisée également par moitié, à un et deux ans de crédit, [illegible] des billets portant 6 pour cent d'intérêt, avec hypothèque sur la propriété.

Les personnes désirant acheter à l'amiable [illegible] s'adresser au bureau des encanteurs.

L'acte de vente sera passé pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

1,271,000 Cigares de la Havane.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MERCREDI, 23 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au magasin des importateurs, [illegible] No 39, rue Poydras:

1,271,000 cigares de la Havane, [illegible]

$25 de récompense.

Parti marron de chez le soussigné le 1er février courant, le nègre JOHN, âgé d'environ trente-deux ans. Il travaillait habituellement sur la levée et il a été vu au [illegible]

25 fév—3 [illegible]

A L'ENCAN

SUCCESSION McDONOGH.

Part de la ville de Baltimore dans la *Succession de feu John McDonogh.*

TROISIEME VENTE TRES IMPORTANTE, A UN LONG CREDIT, DE PORTIONS DE TERRES DE GRANDE VALEUR, ET D'ILETS ET PORTIONS D'ILETS, SITUES DANS LES PAROISSES ST-BERNARD, ORLEANS ET JEFFERSON.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

Bureau—Coin Conti et Passage de la Bourse.

LUNDI, 28 MARS 1859, et le jour suivant, il sera vendu à l'encan, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, par ordre et sous la surveillance de MM. Brantz Mayer, William S. Peterkin, Thomas L. Emory, agents de la ville de Baltimore, conformément à une ordonnance du Maire et du Conseil de Ville de ladite ville, enregistrée en l'étude de M. H. B. Cénas, notaire à la Nlle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la ville de Baltimore.

PAROISSE ST-BERNARD.

1o—Une grande portion de terre formant le fond de ville de la Versailles et comprenant plusieurs îlets et parties d'îlets; ces terrains, qui appartiennent à la succession de feu John McDonogh, sont situés à cinq milles environ au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, et font partie de l'habitation qui appartenait autrefois à feu Denis Delaronde, conformément au plan de la dite ville, dressé par Jos. Pilié, le 5 avril 1837, et déposé en l'étude de T. Seghers, notaire. *Ils sont indiqués par des lignes bleues et vertes* sur le plan K. dressé par W. J. McCulloch, arpenteur-général des Etats-Unis à la Louisiane.

2o—Aussi—Trois portions de terre dans le voisinage immédiat du morceau qui vient d'être décrit, *désignées sur ledit plan K par des lignes jaunes*, comme les nos 11, 12 et 13 de la section no 26, Township no 12, S. R. 12 Est, sur la rive gauche du Mississipi. Le no 13 est entièrement dans la paroisse St Bernard et les nos 11 et 12 en partie dans cette paroisse et en partie dans la paroisse d'Orléans. Le tout contient, d'après le plan, 137 97|100 acres.

3o—Aussi—Dix portions de terre sur la rive gauche du Mississipi, dans le fond de la ville de Versailles, désignées sur le plan K, *par des lignes jaunes*, comme les nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 1 et 2. Le no 2 est situé en partie dans la paroisse d'Orléans et en partie dans la paroisse St Bernard, et, conjointement avec le no 1, est dans le township no 13 S. R. 12 Est, section no 26. Les nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sont dans la paroisse St Bernard et dans la section no 25, township no 12 S. R. 12 Est. Le tout conformément à l'arpentage des Etats-Unis et renfermant 373 56|100 acres. TOUTES CES PROPRIETES sont dans le voisinage de l'habitation de MM. Villeré et de celle du juge Dunbar [ancienne habitation Janin] et sont désignées dans le plan K par des lignes jaunes, bleues et vertes.

PAROISSE D'ORLEANS.

4o—Une portion de terre faisant partie de l'habitation qui a appartenu autrefois à Prosper Marigny, située sur la rive droite du Mississipi, à environ un mille au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, en partie dans la paroisse d'Orléans et en partie dans la paroisse Jefferson. Cette portion de terre commence à 40 arpents du fleuve et forme la double concession de Prosper Marigny. Elle est divisée en deux morceaux de 947 1|3 acres de superficie chacun, conformément au plan dressé par L. Surgi, arpenteur, le 1er février 1849, et déposé en l'étude de P.P. Labarre, notaire.

Cette portion de terre a vingt-quatre arpents et demi, plus ou moins, d'étendue sur la ligne qui se trouve à 40 arpents du fleuve et qui forme sa longueur; elle se développe en profondeur jusqu'au bayou Villars, Ouacha, ou Barataria. Le tout conformément au plan dressé par W. J. McCullogh, arpenteur-général des Etats-Unis à la Louisiane.

5o—Un îlet de terre à Tunisbourg, sur la rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au-dessous de la Nouvelle-Orléans, désigné comme l'îlet No. 30 sur le plan dressé par John Schreiber, le 6 février 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ledit îlet est borné sur ledit plan par les rues Perry, London, Gallatin et Orléans, et est divisé en 30 terrains. Les terrains de 1 à 4 inclusivement ont chacun 29 pieds, 5 pouces de face à la rue Perry, sur 115 pieds de profondeur. Les terrains de 12 à 15 inclusivement ont chacun 28 pieds, 5 pouces de face à la rue London sur 161 pieds, 10 pouces de profondeur. Les terrains de 16 à 26 inclusivement, ont chacun 29 pieds, 5 pouces de face à la rue Gallatin, sur 115 pieds de profondeur. Les terrains de 27 à 30 ont chacun 28 pieds, 5 pouces face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds, 10 pouces de profondeur.

6o—Quatre-vingt portions de terre dans le fond du Troisième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve, dans le voisinage de l'habitation St-Gême. Ces portions de terre renferment en tout 3,287 57-100 acres, conformément à 49 certificats pour des terres situées dans le no 12 S. R. no 12 E. S. E. District de la Louisiane. Le tout conformément au plan H. dressé par W. J. McCullogh, arpenteur-général des Etats-Unis à la Louisiane.

HABITATION ST-GEME.

7o—Une grande portion de terre de valeur dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans située sur le CHEMIN DE GENTILLY et des deux côtés du BAYOU SAUVAGE, contenant environ 1,132 acres. Cette terre a une grande valeur pour le jardinage, à cause du voisinage immédiat de la Nouvelle-Orléans. Elle sera vendue telle qu'elle est indiquée au plan marqué X, dressé par C. A. De Armas, assistant arpenteur-général de la Louisiane, à savoir:

Toute la terre est divisée en SOIXANTE-QUATRE TERRAINS, portant sur le plan ci-dessus les nos de 1 à 64 inclusivement, faisant face à des chemins de soixante pieds de largeur réservés de chaque rive du Bayou Sauvage pour l'usage des acquéreurs et de leurs successeurs. Chaque terrain a une façade sur le chemin d'un arpent, sur une profondeur d'environ dix-neuf arpens en moyenne, à l'exception des terrains nos 10 et 11. Le terrain no 10 a une façade d'un arpent et demi, et le terrain no 11 une façade de deux arpens et demi avec une profondeur moyenne de dix neuf arpens.

Sur le terrain No 10 se trouvent cinq cabanes bien construites et presque neuves, une bonne grange et une grande écurie. Sur le terrain No 11 se trouvent une bonne maison de maître, des cuisines, caves, &c.

Sur les treize terrains de la rive gauche du Bayou, portant les numéros 6 à 18 inclusivement, il y a environ treize acres parfaitement cultivées en potager. Il s'y trouve des melons, du maïs, des cannes à sucre, environ 2000 plants d'artichaut, du riz, des carottes, des betteraves, &c.

Les terrains Nos 15, 16, 17 et 18 composent un magnifique verger de pruniers.

Les terrains Nos 12, 13, 14 et 15 sont plantés d'orangers, figuiers, &c.

Les terrains sur la rive droite du Bayou Sauvage, désignés par les numéros de 22 à 40 inclusivement (tout en tout), forment une plantation de pommes de terre, maïs, navets, citrouilles, melons, &c.

Le droit aux récoltes pendantes ou en terre sera vendu avec chaque arpent, le tout en parfait état. Ces propriétés ont beaucoup de valeur pour les personnes s'occupant de jardinage et qui pourront tirer immédiatement un bénéfice de leur acquisition.

PAROISSE JEFFERSON.

Ilets et terrains dans la ville de McDonogh.

No 8. Dans l'îlet no 17.—7 terrains marqués 1, 2, 3, 7, 9, 11 et 12.

No 9. Dans l'îlet no 18:—6 1|2 terrains marqués 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 1|2 du no 4.

No 9. Dans l'îlet no 20:—Douze terrains (en tout.)

Dans l'îlet no 21:—Le tout formant un terrain triangulaire.

Dans l'îlet no 22:—Trois terrains marqués 8, 9, 10 (en dedans de la levée.)

No 10. Dans l'îlet no 39:—Douze terrains. Dans l'îlet 41:—Douze terrains. Dans l'îlet 42:—Douze terrains. (Le tout compris dans ces îlets.)

No. 11. Dans l'îlet no 45:—Neuf terrains (en tout.) Dans l'îlet no 46:—le tout formant un terrain triangulaire.

No 12. Dans l'îlet no 62:—Douze terrains. Dans l'îlet no 63:—Douze terrains. Dans l'îlet no 64:—Douze terrains. Ces terrains sont fort beaux et situés entre les rues Jefferson et Madison.

No 13—Dans l'îlet no 66:—Douze terrains. Dans l'îlet no 67:—Douze terrains. Dans l'îlet No 68:—Huit terrains (en tout.) L'îlet no 69 forme une portion de terre triangulaire non divisée en terrains. Ces terrains sont tous fort beaux et situés entre les rues Jefferson et Madison.

No 14. Dans l'îlet no 81:—Douze terrains. Dans l'îlet no 82:—Douze terrains. Dans l'îlet no 83:—Douze terrains. Dans l'îlet no 84:—Douze terrains. Le tout est compris dans ces îlets. L'îlet no 84, faisant face à la *Place du Mexique* est réservé dans le plan primitif. Ces terrains sont tous excellents pour la construction d'édifices.

No 15—Dans l'îlet no 85:—Douze terrains. Dans l'îlet no 86:—Douze terrains. Dans l'îlet no 87:—Douze terrains. Dans l'îlet no 89:—Douze terrains. L'îlet no 90 forme dans son ensemble une portion de terre triangulaire. Le tout est compris dans ces terrains. Le terrain no 85 fait face à la *Place du Mexique* et est réservé comme ci-dessus. Les terrains ci-dessus sont propres à bâtir.

No 16—Dans l'îlet no 101:—Douze terrains. Dans l'îlet no 102:—Douze terrains. Dans l'îlet no 105:—Douze terrains. Dans l'îlet no 106:—Douze terrains. Les deux premiers îlets, nos 101 et 102, sont excellents pour le jardinage.

No 17—Dans l'îlet no 107:—Douze terrains. Dans l'îlet no 108:—Douze terrains. Dans l'îlet no 110:—Douze terrains. Dans l'îlet no 112:—Dix terrains. L'îlet no 133 forme une portion de terre triangulaire. Le tout est compris dans les terrains ci-dessus.

No 18—Les îlets nos 124, 126, 127, 128 et 129 renferment douze terrains chacun.

No 19—Les îlets nos 130, 131 et 132 renferment douze terrains chacun.

No 20—Les îlets nos 133, 134 et 135 ont douze terrains chacun.

Le tout conformément au plan de la *Ville de McDonogh*, dressé primitivement et déposé en l'étude de Michel De Armas, notaire, le 25 avril 1815, et conformément au plan copié du dernier par C. A. De Armas, assistant-arpenteur-général de l'Etat, exposé en ce moment au bureau de l'encanteur. Ce plan est marqué Q.

21o—Un morceau de terre situé dans le fond de la ville de McDonogh et compris entre—1o: la rue Hancock, ligne extrême du fond de la dite ville, telle qu'elle se trouve tracée sur le plan primitif; 2o: la ligne de division entre les paroisses Jefferson et Orléans, formant leur limite inférieure; 3o: la portion de la ville désignée sur le dit plan par le mot "Réserve", qui se compose d'une profondeur de 40 arpens, plus ou moins, et forme la limite supérieure de la propriété F. 4o: la ligne de division de la propriété Verret, formant la limite inférieure de la dite propriété. Le tout est supposé renfermer 325 acres de superficie, plus ou moins. Sur cette propriété se trouve le cimetière, ayant une clôture en planches, lequel ne sera pas vendu avec le reste du morceau de terre.

22o—Un morceau de terre à McDonogh-ville, touchant à la limite supérieure de cette ville et ayant (à un angle de trente-cinq degrés, quinze minutes) 168 pieds, mesure française, plus ou moins, de face au Mississipi. Il a une profondeur de quarante à quarante-cinq arpens, plus ou moins, entre lignes parallèles, jusqu'à ce qu'il atteigne la propriété de M. Verret dans le fond, et comprend, 1o une portion de terre indiquée dans le plan primitif par le mot "Réserve", et 2o une autre portion [illegible] de terre, touchant la ligne supérieure de la dite "Réserve" et à la ligne inférieure de la propriété de R. Delogny ou John S. David, et ayant 60 pieds de face. Toute cette propriété (ayant, au pied français, 168 pieds de face) est située à McDonoghville, conformément au plan marqué Y, dressé par M. De Armas. Cette terre est excellente jusqu'à 20 arpens dans la profondeur et renferme [illegible]

23o—Un morceau de terre dans la paroisse Jefferson, situé des deux côtés du chemin qui s'étend du fleuve à la Métairie [illegible] Ce morceau de terre faisait partie de [illegible] de feu P. V. Labarre et a deux arpens [illegible] chaque côté du chemin, sur une profondeur de huit cent quatre-vingt pieds [illegible] sur la ligne qui le sépare de la propriété de P. V. Labarre, et de mille huit [illegible] pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de J. F. Lebretons, en y comprenant le chemin. Le tout conformément à un plan annexé à un acte de vente de Joseph V. Labarre à M. V. Labarre, passé pardevant Ducatel, notaire, le 5 décembre 1838.

24o—Un morceau de terre dans le fond du village de Mechanicstown, ou Mechanicsville, touchant au village de Gretna, sur la rive droite du Mississipi, ayant mille soixante-dix pieds de face à la Onzième rue dudit village et se développant dans la direction de la ligne inférieure sur une étendue de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit pieds, et dans la direction de la ligne supérieure, sur une étendue de neuf mille six cent quatre-vingts pieds dans le fond, sur la ligne de division de la propriété Verret, où il a deux mille deux cent soixante-dix pieds (mesure américaine). Les deux lignes ci-dessus s'écartent d'environ un degré, conformément au plan B.

HURTSVILLE.

25o—Vingt-six îlets de terre ou parties d'îlets, à Hurtsville, conformément au plan dressé par B. Buisson, le 17 mars 1857, et déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire de cette ville, et composé comme suit:

Dans l'îlet No 80:—Onze terrains. Dans l'îlet No 81:—Vingt terrains. Dans l'îlet No 82, —Quatre terrains. Dans l'îlet No 83:—Trois terrains. Dans l'îlet No 84:—vingt terrains. Dans l'îlet 87:—Vingt terrains. Dans les îlets 88, 89 et 90:—Vingt terrains chacun. Dans l'îlet 91:—Dix-neuf terrains. Dans l'îlet 92:—dix-sept terrains. Dans les îlets 93 et 94:—Vingt terrains chacun. Dans l'îlet 95: Quinze terrains. Dans l'îlet 97:—Vingt terrains. Dans l'îlet 100:—Dix terrains. Dans l'îlet 101:—Vingt terrains. Dans l'îlet 107:—Deux terrains. Dans les îlets 108 et 109:—Vingt terrains chacun. Dans l'îlet 112:—Vingt-deux terrains. Dans l'îlet 114:—Dix-neuf terrains. Dans l'îlet 115:—Dix-huit terrains. Dans l'îlet 116:—Seize terrains. Dans l'îlet 117:—Quatorze terrains. Dans l'îlet 118:—Douze terrains.

26o—La moitié indivise de deux îlets de terre situés à Hurtsville, désignés par les No. 110 et 111, d'après les plans ci-dessus. Chaque îlet renferme vingt terrains.

CARROLLTON.

Les propriétés suivantes sont situées dans la ville de Carrollton, conformément au plan dressé par L. J. Pilié, le 19 janvier 1836, et déposé comme plan No. 27, en l'étude de Félix Grima, notaire.

27o—L'îlet No. 302 renferme 29 terrains.

28o—L'îlet No. 303, B. renferme quatre terrains, portant sur ledit plan, les numéros 4, 5, 8 et 9.

29o—L'îlet no 95 B. renferme seize terrains portant, sur ledit plan, les numéros 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

30o—Les deux tiers indivis de 13 terrains dans l'îlet C portant, comme ci-dessus, les numéros 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 21 et 22.

31o deux îlets dans la ville de Carrollton, désignés par les lettres B et C, d'après le plan dressé par John Schreiber, ingénieur, le 19 mars 1836, et déposé en l'étude de E. Barnett, notaire. Chacun de ces îlets renferme 24 terrains et forme partie des îlets 141 et 142, conformément au plan primitif de ladite ville, déposée en l'étude de David L. McCay, ancien notaire de cette ville.

BARRATARIA ET VOISINAGE.

32o—Un morceau de terre sur la rive droite du Bayou Barrataria, ayant sept arpens de face, sur quarante de profondeur et renfermant 455 70|100 acres, dans le township 15 S. R. 23 E. sections 44, 43, 46, 37, 3 et 45, et sec. 101 township 14 S. R. 23 E. District du Sud-Est. Un autre morceau de terre, de sept arpens de face, sur la rive gauche dudit bayou, se terminant en pointe et renfermant 85 53|100 acres, sections 38 et 50, township 15 S. R. 23 E, d'après le plan C. Les morceaux de terre ci-dessus constituent la confirmation de P. Foucher [Rapport du Register de 1821, no 32], et sont situés dans le fond de l'habitation Ross. Ils renferment des terrains hauts et magnifiques qui méritent de fixer l'attention des acquéreurs.

Un grand morceau de terre formant une île dans le district de Barrataria, à environ 18 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, et borné par la grande baie de Barrataria, le Petit Lac, le Grand Bayou et le Bayou St Denis. Il renferme treize mille neuf cent quatre-vingt-seize 72|100 acres, d'après le plan D

33o—Un grand morceau de terre situé sur le bayou Barrataria ou rivière Ouacha, ayant trente arpents de face au bayou Barrataria, sur cent dix arpents de profondeur, conformément au plan E.

34o—Un morceau de terre sur la rive droite du Mississipi, ayant 117 pieds de face à ladite rive droite, sur une profondeur d'environ 1500 pieds; puis, avec une augmentation de 283 pieds à la limite supérieure, formant en tout 400 pieds de largeur, s'étendant jusqu'à 15,056 pieds de face, conformément au plan F, portant le No 5.

Cinq portions de terre sur la rive droite du Mississipi, désignés par les numéros 7, 8, 9, 11 et 12, commençant à 5,000 pieds du fleuve.

35o—Le terrain No 7 a une largeur de 450 pieds, s'étend à une prof. de 10,056 pieds; il est borné à la limite inférieure par le canal Destréhan, au-dessus par le terrain No 8, et dans le fond par le terrain No 12.

36o—Le terrain no 8, ayant les mêmes dimensions que le terrain no 7, est borné au-dessous par le terrain no 7; au-dessus, par le terrain no 8, et dans le fond par le terrain no 12.

37o—Le terrain no 9 touche au terrain no 8 et a 787 pieds de face, et dans le fond, touchant au terrain no 12, 1350 pieds; avec une profondeur, sur la ligne supérieure, touchant au terrain no 11, de 10,000 pieds; et sur la ligne inférieure, de 10,056 pieds.

38o—Le terrain no 11 a une profondeur de 10,000 pieds, avec 634 pieds de face et 979 pieds dans le fond.

39o—Le terrain no 12, dans le fond des quatre morceaux de terre ci-dessus, s'étend en arrière à une profondeur suffisante et renferme 1000 arpents. Il est borné à la ligne inférieure par le canal Destréhan. Une partie considérable de cette vaste étendue de terre est très élevée et a une grande valeur. Le tout d'après le plan marqué F.

40o—Deux portions de terre dans l'île de Barataria. Une de ces portions de terre a environ vingt-cinq arpens de face au Bayou Barataria ou Ouacha; elle s'étend à travers l'île et fait face d'une autre part au bayou Pierrot ou Pero. L'autre portion de terre correspond à celle qui vient d'être décrite et forme la moitié nord du terrain connu sous le nom du "Temple" (banc de coquilles très élevé.) Elle est bornée au nord par un branche du bayou Ouacha appelée les Rigolets. Le tout, conformément au plan C.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues, telles qu'elles sont désignées dans les plans dressés par A. De Armas, arpenteur, et W. S. McCullogh, arpenteur-général des Etats-Unis à la Louisiane. On peut dès aujourd'hui examiner ces plans au bureau de l'encanteur: ils seront exposés à la Bourse St-Louis quelques jours avant la vente.

TERMES ET CONDITIONS—Un cinquième comptant, le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets des acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec tous les privilèges du vendeur et la clause de *non aliénando*. Les dits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'au jour de l'échéance.

Dans le cas de non paiement après l'échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Cette dernière condition ne devra pas être interprétée de manière à retarder en aucune façon le paiement des dits billets.

Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs propres frais et devront se conformer aux termes et conditions ci-dessus mentionnés, dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente. En cas de délai ou de négligence quelconque de leur part, les propriétés achetées par eux seront vendues pour leur compte et leurs risques, sans autre avis.

A partir du 1er avril prochain, les acquéreurs auront droit aux loyers des propriétés achetées par eux.

Les actes de vente pardevant C. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14mars—Jj

Jaconas français, indiennes et chapeaux pour dames.

PAR E. ROGER & Co.

MARDI 15 mars, il sera vendu, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28 rue de la Vieille Levée:

15 balles jaconas français imprimés, riches et dessins nouveaux,
6 caisses indiennes françaises.
—Aussi—
25 caisses chapeaux pour femmes, frais et nouveaux.
—Et—
Un grand assortiment de marchandises sèches de saison.

Conditions à la vente. 14mars

Chapeaux feutre, français, et Chapeaux de paille, pour hommes.

PAR E. ROGER & CO.

MARDI, 15 mars, il sera vendu, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 28, rue de la Vieille Levée:

1 caisse chapeaux paille, pour enfans,
3 caisses chapeaux feutre français pour hommes
—ET—
40 caisses chapeaux paille, pour hommes et enfants, tels que Panama, paille d'Italie, blancs, en couleur et fantaisie.

Conditions, à la vente. 14 mars

Succession de feu Dr Henry Holmes

Ouvrages de médecines et ouvrages divers.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
Bureau No 6, Arcade de Banks.

VENDREDI, 18 mars 1859, à 10 heures du matin, il sera vendu dans notre bureau, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable R. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 27 mai 1858.

Un lot d'ouvrages de médecine et d'ouvrages divers appartenant à ladite succession.

Conditions—Comptant. 9 mars—8

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Christofero Jovanovich—No 15,185.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Pierre Masich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Christofor Jovanovich décédé intestat;—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
5 mars—10 14 député greffier

Succession de E. Delhoste—No 14,975.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, J. L. KELLY,
14mars—14,18,23 Député Greffier

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 21 février 1859, jugement a été enregistré dans cette Cour, dans les termes et chiffres suivants, savoir: — No. 12,886. Johannah Hartwell vs. Johan [illegible]. Sur motion de L. L. Levy, avocat de la demanderesse, et sur production, à la Cour, de la preuve de la demande:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 14 de courant, soit maintenant confirmé et rendu définitif; qu'il y ait une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'ici entre la demanderesse, Johannah Hartwell, et le défendeur, [illegible], son mari, qu'elle recouvre, du susdit mari, la somme de quinze cents piastres, [illegible]

Jugement rendu le 21 février 1859.

Signé le 21 février 1859.

(Signé) [illegible] DUVIGNEAUD, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 21 mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-neuf, et la quatre-vingt-troisième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. DREUX, Député-Greffier.

14mars—20m,28 av.

[illegible] E. J. HART & Co., 77 et 79 rue Tchoupitoulas

[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Construction en briques, à deux étages, avec piliers en granit, rue de Chartres, servant en même temps de magasin et de résidence.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 19 mars 1859, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Conti, Bienville et Passage de la Bourse, mesurant 24 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 101 pieds 2 pouces et 24 pieds sur la ligne du fond. Ensemble un magasin en briques à deux étages, avec piliers en granit (No 91), contenant trois chambres dans l'étage supérieur; cuisine en briques à deux étages, contenant six pièces, latrines, hydrants, etc., corridor. La dite propriété est louée à bail jusqu'au 1er novembre prochain, au taux de $1,000 par an.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque sur la dite propriété, et portant 6 0/0 d'intérêt par an, de leur date jusqu'à leur échéance. L'acquéreur de la dite propriété paiera en outre à une dame de cette ville, maintenant âgée d'environ 74 ans, une rente viagère de $400 par an pendant le temps de sa vie.

L'acte de vente pardevant Jn Lisbony, notaire public. 14mars—6

Grocerie! Grocerie!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 15 mars 1859, à 11 heures du matin, rue Vieille-Levée, entre Quartier et Hôpital.

Le fonds d'un magasin de grocerie bien assorti, ainsi qu'un lot de marchandises sèches.

Conditions—Comptant. 14mars.

Succession de Lozeda Auguste.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, samedi 16 avril 1859, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 mars 1859—La propriété foncière suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Amour, St Claude, Histoire ou Kerlerec et Mystérieuse, de l'îlet No 11, mesurant [mesure américaine] 53 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue d'Amour, 61 pieds de largeur sur la ligne du fond, 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique du côté de la rue Mystérieuse ou Columbus et aussi 70 pieds de profondeur et face à la rue Histoire ou Kerlerec—ensemble une maison en briques couverte en ardoises, ayant deux grandes chambres, une galerie fermée, une office avec cellier couchant au grenier, cabinet et cave au-dessous, avec puits, latrines, etc.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets sans endosseurs, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an en cas de protet à échéance, jusqu'au paiement définitif.

Les propriétés doivent être assurées et la police transférée au vendeur comme sécurité.

Acte de vente pardevant P. Lacoste not. pub.

14 mars—14, 26—av2 9 et 16

Eaux-de-vie françaises, Vins, Absynthe, Kirsch, &c., &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, le 22 mars 1859, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur, M. J. M. Carles, No 22, rue Toulouse, pour compte diverses consignations

100 futailles eau-de-vie française en ½, ¼ et ⅛, de pipes des marques suivantes: Lecoq fine champagne 1815; Nard Dupuy & Cie, P. Demezil & Cie, J. Boireau; C Tronchon & Cie—Toutes ces eaux de vie sont sous les clés de la Douane

150 barriques vin rouge de Bordeaux, St-Laurent, St Julien.

70 barriques vin vieux Château [illegible], Château Gayac, Château Belair 1851 et 1856.

13 barriques et demi-barriques vins fins de dessert, Château Delorme, Haut-Brion, Belair, Deveau, D'Uzac Medoc, Leoville et Larose.

20 barils vin blanc Haut-Sauternes

200 caisses vin rouge St-Julien, St-Estèphe et Pomerol.

145 caisses vins fins rouge et blanc en grandes et demi bouteilles, Ch. Lafitte, Ch. [illegible], Ch. Deveau, Pontet Canet, Ch. D'Uzac, Graves, [illegible], &c

150 paniers Champagne différentes marques

200 caisses absynthe Pernod et [illegible] & Lecoultre

120 caisses et [illegible] sirop de fleurs d'oranger.

50 do kirsch L Yersin

25 quarts vin de sherry; 100 caisses cerises à l'eau-de-vie.

7 pipes genièvre de Hollande; 75 paniers anisette superfine; eau-de-vie de Gentiane, fromage de gruyère, vieux whisky, &c, &c.

Les catalogues seront prêts trois jours avant la vente—Les conditions seront libérales. 11mars

Vitres françaises.

PAR B. B. SYKES.

JEUDI, 17 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu, au magasin des importateurs, MM. W. P. Vredenburg & Co, No 26 rue de la Vieille Levée—1625 caisses vitres françaises de grandeurs et de qualités assorties.

Les catalogues, donnant les détails et les conditions qui sont libérales, seront prêts trois jours avant la vente. 8 mars

Tabac de Vuelta Abajo, en feuilles.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI, 18 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au magasin des importateurs, MM. [illegible] Bros., No 34 rue Gravier:

87 balles tabac de Vuelta Abajo, en feuilles pour capes et tripes.

Vente positive et conditions libérales à la vente. 11 mars

Esclaves de choix, nègres de champ, arrivés directement de la Géorgie en parfaite santé et pleinement garantis—Vente à crédit.

PAR JULIAN NEVILLE & Co,
JULIAN NEVILLE, encanteur—Bureau No 11, Commercial Place.

IL sera offert à l'amiable, jusqu'au 15 du courant, soixante-huit nègres de champ de coton, esclaves de choix, arrivés vers le 10 du courant. S'ils ne sont pas vendus à cette époque, on les offrira à l'encan le 24 du courant. Une liste et les descriptions seront publiées.

Pour plus de détails et pour les conditions, s'adresser à notre bureau. 1mars—au15

Succession de veuve G. Deslondes.

PAR ANTHONY FERNANDEZ,

Bureau, Passage de la Bourse, No 49.

EN vertu d'un ordre de l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, portant la date du 1er février 1859, il sera vendu à l'encan, dans la rotonde de l'Hôtel St Louis, mardi, 15 mars prochain, à midi, les propriétés suivantes appartenant à ladite succession, savoir:

1o—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le No quinze sur un plan dressé par J. Pilié le 9 décembre 1830 et annexé à un acte passé pardevant J. Mazureau, notaire public, le 16 décembre 1830. Le dit terrain a, au pied français, trente pieds de face à la rue St Philippe, entre les rues Claiborne et Robertson, sur cent vingt pieds de profondeur. [illegible]—Egalement un certain morceau de terre touchant au terrain décrit ci-dessus, du côté de la rue Robertson, ayant deux pieds de face à la rue St Philippe, cent-douze pieds trois pouces, plus ou moins de profondeur sur la ligne qui le sépare dudit terrain No 15, cent-cinq pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne opposée, [illegible]. La maison porte le No 210, ayant 4 appartements à feu; [illegible]

2o—Un autre terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Ste Anne, Dumaine et Robertson, ayant cinquante pieds de face à la rue Villeré, sur cent-vingt pieds de profondeur, au pied français, faisant partie du terrain désigné par le No Deux de l'îlet No soixante-trois, sur un plan dressé, le 26 février 1826, par J. Pilié et annexé à un acte de dépôt pardevant F. de Armas, ancien notaire, le 14 août 1826; [illegible]

La maison porte le no 215, elle a quatre appartements à feu; une galerie vitrée avec cabinets hauts ayant des caves dessous, avec chambres dans la cour et dans l'attique; la cour est carrelée, la cuisine a deux étages, et les bâtisses sont couvertes d'ardoises.

—ESCLAVE—

JEANNETTE, négresse, âgée d'environ 50 ans.

Termes et conditions—Pour les maisons et les terrains, un quart comptant; le reste à douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance et 8 pour cent après l'échéance jusqu'à parfait paiement. Les maisons devront rester assurées et les polices transférées comme une autre garantie.

Les acquéreurs devront fournir des coupons. Pour l'esclave Jeannette, comptant.

Les actes de vente pardevant M. E. A. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

12 fev—17 et 28 f, 14 et 15 mars

Succession de Mathew C. Edwards, décédé.

Actions de la Banque du Crescent City, Actions de la Compagnie du Crescent Dry Dock—Esclaves—Succession de Mathew C. Edwards—Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans—No 14,114.

PAR J. L. CARMAN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 24 mars 1859, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, en vertu de et conformément à un ordre rendu, dans la cause susdite, le 15 février 1859—les actions et les esclaves suivants, savoir:

1o—10 actions de la Compagnie du Crescent Dry Dock, sur lesquelles il a été payé cent piastres par action.

2o—60 actions de la Banque Crescent City, sur lesquelles il a été payé cent piastres par action.

3o—Une certaine esclave nommée JULIA, âgée d'environ 23 ans, et son enfant.

4o—Une certaine esclave nommée BETTY, (elle n'est pas saine) âgée d'environ 35 ans, et son enfant âgé d'environ 13 mois.

Conditions—comptant.

L'acte de vente pardevant Richard Brennan, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 fev—8,14,23,24m

Propriété à Pascagoula—à vendre.

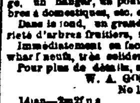

La belle propriété située dans la partie centrale d'Est Pascagoula, ayant une façade de 106 pieds, Sud, face au bord de la mer, s'étendant dans le fond, Nord, 550 pieds et ayant tout ce qui est nécessaire pour une résidence d'hiver et d'été. La MAISON est solidement construite, elle est plâtrée partout et les matériaux sont de première qualité. Elle a une façade de 60 pieds sur 40 de profondeur—10 pieds de galerie—deux étages—ayant six grandes chambres à feu, deux salles de 12 pieds sur 40, quatre chambres à coucher et office. Tous les appartements sont très confortablement meublés.

Une cuisine, une chambre pour le blanchissage, un hangar, un poulailler, un dépôt, des chambres à domestiques, etc. etc., touchant à la maison.

Dans le fond, un grand jardin contenant une variété d'arbres fruitiers, fraises, etc. etc.

Immédiatement en face, une maison à bain et un wharf neufs, très solidement construits.

Pour plus de détails, s'adresser à

W. A. GORDON & CASTILLO,
No 113 rue de la Commune,
14jan—2m2f p s Nouvelle-Orléans

CHAPEAUX—3 caisses chapeaux feutres, garnis en soie, hautes formes, mi-formes et casquettes, noir, ardoises et gris, convenables pour le marché mexicain—Sous les clés de la douane, et à vendre par PAUL JUGE, FASSY & Co,
5mars 27 rue St-Louis

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour les affaires de bois de construction à la Nouvelle-Orléans, sous la raison de THOMAS MURRAY & Co, et en Floride, sous la raison de CRIGLAR, BACHELDAR & POOLEY. Ils sont prêts à contracter pour des chargements de bois de construction, livrables aux moulins, en Floride. Les personnes désirant passer des contrats par chargement, sont priées de s'adresser à THOMAS MURRAY & Co, à la Nouvelle-Orléans.

THOMAS MURRAY & Co sont chargés de la liquidation des affaires des anciennes sociétés de Pooley, [illegible] & Co, et Criglar, Bachelder & Co. Ils ont assumé le paiement de toutes les dettes desdites sociétés.

THOMAS MURRAY,
JOHN C. POOLEY,
WILLIAM L. CRIGLAR,
GEO. F. C. BACHELDER,

Nlle-Orléans, 19 février 1859.

THOMAS MURRAY & Co,

Marchands de toutes espèces de bois de construction,

Au Nouveau Bassin, encoignure des rues Julia et Cedar,

NOUVELLE-ORLEANS.

THOMAS MURRAY .... JOHN C. POOLEY
N.-O., 19 février 1859.

Le soussigné s'étant retiré des affaires de construction, remercie ses nombreux amis du généreux patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour. Il les prie de continuer cet appui à la nouvelle société, à laquelle il continuera toute son attention.

N.-O., 19 février 1859. THOMAS MURRAY.

[illegible] POUR LA VUE — [illegible]

[illegible] 74, rue de Chartres